



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

**31<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 27 octobre 2008, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

---

*Président* : M. d'Escoto Brockmann ..... (Nicaragua)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 80 de l'ordre du jour

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Note du Secrétaire général (A/63/276)**

**Projet de résolution (A/63/L.6)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence pour 2007, qui a été communiqué à l'Assemblée par la note du Secrétaire général contenue dans le document A/63/276.

**M. ElBaradei** (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons à un moment où le monde est plongé dans une anxiété et une insécurité particulièrement vives. La crise financière mondiale frappe aussi bien les pays riches que les pays pauvres, mais les plus pauvres

parmi les pauvres, le milliard de personnes les plus démunies, sont particulièrement vulnérables. Les préoccupations suscitées par la prolifération des armes nucléaires et par le risque que des matières nucléaires ou radioactives ne tombent entre les mains de groupes extrémistes n'ont pas diminué au cours des 12 mois qui ont suivi ma dernière allocution devant l'Assemblée générale.

Les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont à la charnière du développement et de la sécurité. Dans ce contexte, je présenterai à l'Assemblée une mise à jour des activités de l'Agence durant l'année écoulée et soulignerai quelques-uns des défis qui doivent être relevés.

Les activités de coopération technique de l'Agence sont parfois considérées, à tort, comme accessoires au regard de notre action fondamentale en faveur de la sûreté nucléaire, de la sécurité et de la non-prolifération. Cela est regrettable. La coopération technique ne devrait pas être considérée comme l'un des éléments de l'équilibre politique entre les activités de développement et les autres activités de l'Agence. Notre rôle d'organisme de développement est aussi important que tout le reste. Dans cet esprit, nous avons établi des partenariats effectifs avec des institutions telles que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ces partenariats permettent à des milliers de personnes de bénéficier d'une radiothérapie contre le cancer, d'augmenter le rendement de leurs cultures vivrières ou d'avoir accès à l'eau potable.

Durant l'année écoulée, la flambée des prix des denrées alimentaires dans le monde a plongé des millions de personnes encore plus profondément dans la pauvreté et la faim. Voilà qui renforce nettement l'importance du travail effectué par l'AIEA pour accroître la production alimentaire et lutter contre les parasites des cultures et les maladies animales. Dans

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

08-56887 (F)



certaines domaines, le rôle de l'AIEA est sans pareil. Par exemple, la meilleure technologie pour détecter les ressources en eau ne peut être employée sans l'AIEA parce qu'elle requiert des techniques nucléaires.

Un rapport récent de la Banque mondiale a révélé qu'environ 1,4 milliard d'individus dans le monde en développement vit avec moins de 1,25 dollar par jour. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique subsaharienne a presque doublé depuis 1981 pour atteindre environ 380 millions. La communauté internationale a la responsabilité de faire en sorte que ces personnes et celles qui se trouvent dans une situation similaire ne soient pas privées des technologies permettant d'accélérer le développement économique et de contribuer à répondre à leurs besoins élémentaires.

L'énergie est le moteur du développement. Presque chaque aspect du développement exige un accès fiable à des services d'énergie modernes. Or le déséquilibre énergétique mondial reste alarmant. Les pays développés qui composent l'Organisation de coopération et de développement économiques consomment en moyenne 8 600 kilowatts/heure d'électricité par personne et par an, soit en gros 170 fois plus qu'il n'en est consommé en Afrique. On peut comprendre que nombre de pays en développement considèrent dès lors l'énergie nucléaire comme une source essentielle d'énergie pour sortir leur population de la pauvreté.

L'énergie nucléaire est en train de connaître une certaine renaissance. Il s'agit d'une évolution remarquable. Il y a 10 ans à peine, l'énergie nucléaire avait cessé de croître dans les pays développés et, à l'échelle mondiale, son avenir semblait incertain du fait de la prédominance des craintes concernant sa sûreté. Aujourd'hui, on voit en elle une partie de la solution à la forte poussée de la demande énergétique mondiale, à l'incertitude qui pèse sur l'approvisionnement énergétique et aux préoccupations liées aux changements climatiques. Ces deux dernières années, quelque 50 États membres se sont dit intéressés par la possibilité d'introduire l'électronucléaire et ont demandé l'aide de l'Agence. Douze d'entre eux se préparent activement à l'introduction de l'électronucléaire. L'augmentation des demandes d'aide a été particulièrement forte de la part des pays en développement.

On dénombre aujourd'hui 439 réacteurs nucléaires fonctionnant dans 30 pays et 36 nouvelles

centrales sont actuellement en construction. L'AIEA fournit des conseils aux pays qui envisagent d'introduire l'électronucléaire, les aidant à identifier les choix possibles et à sélectionner les meilleures sources d'approvisionnement énergétique pour eux. Afin de veiller à ce que ces nouveaux venus utilisent l'énergie nucléaire de manière efficace, sûre et sécurisée, et avec un risque minimum de prolifération, nous insistons auprès d'eux sur la nécessité de bien planifier les choses, d'acquiescer les ressources humaines et l'infrastructure nécessaires, de mettre en place des responsables de la réglementation indépendants et efficaces et d'adhérer aux instruments internationaux en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. Nous les aidons à rédiger leur législation nucléaire nationale et nous formons les responsables de la réglementation et les exploitants.

Avant tout, nous insistons sur le fait que c'est aux pays concernés qu'incombe au premier chef la responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité. Toutefois, nous sensibilisons également les entreprises et les pays qui fournissent du matériel et des compétences à leurs responsabilités propres. En effet, toute lacune en matière de sûreté ou de sécurité peut avoir des conséquences qui vont bien au-delà des frontières nationales, comme l'accident de Tchernobyl l'a démontré. En matière de technologie nucléaire, les bénéficiaires comme les fournisseurs ont un devoir de prudence vis-à-vis du reste du monde.

De manière générale, la sûreté est bien plus grande qu'il y a 10 ans, mais des vulnérabilités subsistent. Nous ne saurions relâcher nos efforts en matière de sûreté. Un seul accident nucléaire, où que ce soit dans le monde, peut remettre en cause l'avenir de l'énergie nucléaire sur toute la planète. Il est donc dans notre intérêt à tous de veiller à ce que les plus hautes normes de sûreté soient respectées partout dans le monde.

L'une des conséquences de cette renaissance nucléaire est la diffusion des matières nucléaires à beaucoup plus de pays, ce qui accroît naturellement le risque que ces matières nucléaires soient détournées pour fabriquer des armes nucléaires. Il importe de noter que les pays qui maîtrisent les techniques d'enrichissement de l'uranium et de séparation du plutonium deviennent de facto des États capables de fabriquer des armes nucléaires. Cela veut dire qu'ils auraient les moyens de produire des armes nucléaires en un laps de temps très court s'ils se retiraient du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP) ou réussissaient à le faire de manière clandestine. À l'évidence, cette marge de sécurité est beaucoup trop étroite. Ces pays n'ont peut-être véritablement aucune intention aujourd'hui de fabriquer des armes nucléaires, mais cela peut changer rapidement pour peu que leur perception des risques encourus par leur sécurité nationale change elle aussi. Nous le savons, les perceptions en matière de sécurité peuvent changer très rapidement.

C'est pourquoi nous devons réfléchir sérieusement à l'instauration d'un régime de contrôle international du cycle du combustible nucléaire. Un tel régime devrait donner l'assurance que tout pays qui souhaite avoir de l'énergie nucléaire, et qui respecte ses obligations en matière de garanties, dispose d'un approvisionnement assuré en combustible nucléaire qui ne risque pas d'être interrompu pour des raisons politiques. J'ai fait cette proposition pour la première fois il y a cinq ans. Plusieurs formules ont depuis été proposées concernant la mise au point d'un nouveau cadre multilatéral pour le cycle du combustible nucléaire. De toute évidence, il y a plusieurs manières de procéder, mais je pense qu'un tel cadre doit impérativement avoir une portée mondiale et être non discriminatoire.

Le scénario idéal, selon moi, serait de commencer par créer une banque de combustible nucléaire placée sous les auspices de l'AIEA. Nous devrions ensuite convenir que toutes les nouvelles activités d'enrichissement et de retraitement devraient être placées exclusivement sous contrôle multilatéral. En fin de compte, toutes les installations existantes qui sont sous contrôle national devraient elles aussi passer sous contrôle multilatéral. C'est un programme audacieux, qui, à l'évidence, ne sera pas exécuté du jour au lendemain. Mais des mesures audacieuses, y compris le contrôle de la propagation de technologies nucléaires sensibles, sont cruciales si nous voulons parvenir un jour à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires voire à éliminer totalement ces dernières. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, tout dispositif qui serait caractérisé par l'inégalité ou la dépendance est condamné à l'échec.

La possibilité que des terroristes obtiennent des matières nucléaires ou radioactives représente toujours une grave menace. Le nombre d'incidents portant sur le vol ou la perte de matières nucléaires ou radioactives signalés à l'Agence atteint un niveau inquiétant – près de 250, pour la seule période de janvier à juin 2008. Tout aussi inquiétant est le fait qu'une grande partie de

ces matières n'est jamais retrouvée. Parfois, l'on retrouve également des matières dont la disparition n'a jamais été signalée. L'Agence aide les pays à améliorer leurs contrôles aux frontières, à renforcer la protection physique des matières nucléaires et des sources radioactives, et à accroître la sécurité nucléaire lors des grandes manifestations publiques, comme les Jeux olympiques de Beijing, cet été.

Quatre éléments sont essentiels pour garantir une vérification nucléaire efficace : une base juridique appropriée, une technologie de pointe, un accès en temps voulu à toutes les informations pertinentes et des ressources humaines et financières suffisantes. Malgré certains progrès, nous avons des lacunes dans ces quatre domaines. En ce qui concerne la base juridique, voilà plus de 10 ans que le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA a approuvé le protocole additionnel type. Sur les 163 États ayant des accords de garanties, 88 seulement ont à ce jour des protocoles additionnels en vigueur, soit à peine plus de la moitié.

Il est aussi déconcertant que 30 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'aient toujours pas fait entrer en vigueur leurs accords de garanties généralisées avec l'Agence. Comme je l'ai indiqué à maintes reprises, en l'absence d'accords de garanties, l'Agence ne peut donner aucune assurance sur les activités nucléaires d'un État, et en l'absence de protocoles additionnels, nous ne pouvons fournir aucune assurance crédible concernant l'absence de matières ou d'activités nucléaires non déclarées.

En ce qui concerne l'aspect technique de notre mission, pour ne donner qu'un seul exemple, nous sommes encore, dans notre travail de vérification, dans une situation de dépendance inconfortable à l'égard des images par satellite et des prélèvements d'échantillons d'environnement fournis par les États Membres. Nous avons clairement besoin d'un minimum de capacité indépendante pour garantir notre crédibilité.

Au début du mois, les autorités de la République populaire démocratique de Corée ont brièvement interdit l'accès des installations nucléaires de Yongbyon à nos inspecteurs, qui procédaient au suivi et à la vérification de la mise en arrêt des installations. L'accès a été rétabli par la suite après un accord conclu entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée sur un protocole de vérification. J'espère naturellement toujours que l'on parviendra à créer les conditions nécessaires pour que la République populaire démocratique de Corée puisse

réintégrer sous peu le TNP pour que l'Agence puisse reprendre les activités prévues par les accords de garanties généralisées.

*M. Salgueiro (Portugal), Vice-Président, assume la présidence.*

Six années se sont écoulées depuis que l'Agence a commencé ses travaux visant à déterminer la nature exacte du programme nucléaire de l'Iran. Des progrès appréciables ont été accomplis dans le cadre d'un plan de travail convenu avec l'Iran afin de clarifier les questions en suspens, notamment, c'est là un point important, la nature des activités d'enrichissement de l'Iran. L'Agence a pu continuer à vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées en Iran.

Cependant, je regrette que nous ne soyons toujours pas à même de déterminer avec toute la clarté voulue l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran. Cela est dû au fait que l'Agence n'a pas pu réellement progresser sur la question des études présumées et autres questions connexes ayant trait à un éventuel volet militaire du programme nucléaire de l'Iran.

Je réaffirme que l'Agence ne s'intéresse en aucun cas aux activités militaires classiques ou liées aux missiles de l'Iran. Nous nous concentrons clairement sur les activités et les matières nucléaires. Je suis néanmoins sûr que l'on pourra parvenir à des arrangements qui permettront à l'Agence de clarifier les questions en suspens, tout en veillant à ce que le droit légitime de l'Iran de protéger la confidentialité des informations et des activités sensibles soit respecté. En conséquence, j'exhorte l'Iran à appliquer, sans tarder, toutes les mesures de transparence requises pour renforcer la confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Ce sera bon pour l'Iran, bon pour le Moyen-Orient, et bon pour le monde entier.

Je me suis souvent inquiété de ce que l'Agence n'a pas l'autorité juridique suffisante ni les ressources appropriées pour bien faire son travail. L'an dernier, j'ai mis en place une commission indépendante, composée de personnalités que j'ai chargée d'examiner nos travaux et de formuler des recommandations sur l'avenir de l'Agence à l'horizon 2020 et au-delà. La Commission, dirigée par l'ancien Président du Mexique Ernesto Zedillo, a remis son rapport au début de cette année. La lecture de ses recommandations est du plus haut intérêt. J'en mentionnerai plus particulièrement quelques-unes.

Premièrement, la Commission dit que l'Agence, en concertation avec les États fournisseurs et donateurs, devrait aider les États « nouveaux venus » à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour développer l'énergie nucléaire de façon sûre, sécurisée et pacifique. L'Agence devrait aussi accorder un degré élevé de priorité à la mise en place d'accords multilatéraux relatifs au cycle du combustible nucléaire prévoyant toutes les dispositions nécessaires, de la garantie d'approvisionnement en combustible nucléaire à l'élimination des déchets.

Deuxièmement, la Commission dit que notre programme de coopération technique, axé sur l'utilisation des applications nucléaires dans les domaines de l'alimentaire, de l'agriculture, de la santé humaine et des ressources naturelles, doit être considérablement élargi. Les fonds de coopération technique sont toujours nettement en deçà des besoins pressants des pays en développement.

Troisièmement, pour aider à lutter contre la menace du terrorisme nucléaire, la Commission exhorte les États membres à négocier des accords ayant force obligatoire – et non pas volontaires comme à présent – qui fixent des normes efficaces de sécurité nucléaire mondiale, et à donner à l'Agence les ressources et l'autorité requises pour assurer leur application.

Quatrièmement, la Commission propose que l'Agence mène un effort international visant à mettre en place un réseau mondial de sûreté nucléaire, également fondé sur des accords ayant force obligatoire. Les pays devraient se soumettre à des examens internationaux de sûreté nucléaire conduits par des pairs.

Cinquièmement, les activités de l'Agence dans le cadre du système des garanties devraient être renforcées. Cela signifie de meilleurs outils, davantage de ressources humaines et financières, ainsi qu'une plus grande autorité juridique. Concernant les garanties, il est à noter que le désarmement nucléaire, composante fondamentale du TNP, a été relégué au second plan pendant trop longtemps. Comme le dit la Commission, « les États doivent renouveler leur engagement en faveur de la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires ». La Commission note, que, naturellement, l'AIEA n'est pas l'organisme chef de file en matière de désarmement nucléaire, mais souligne à juste titre que « les progrès vers le

désarmement, ou leur absence, affectent profondément la mission de non-prolifération de l'Agence ».

Les sommes proposées pour cette Commission de personnalités, pour la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'efficacité de l'Agence sont très modestes. Mais il ne s'agit pas uniquement d'une question d'argent. L'Agence ne travaille pas dans le vide. L'attachement politique aux buts de l'Agence doit être renouvelé au plus haut niveau afin d'encourager le transfert de technologie nucléaire au monde en développement, d'améliorer la sûreté et la sécurité, de renforcer la non-prolifération et, naturellement, d'accélérer le processus de désarmement nucléaire.

Par ailleurs, les problèmes du monde en développement en matière nucléaire ne sont un mystère pour aucun d'entre nous. L'Agence pourra faire beaucoup pour y remédier si on lui donne l'autorité, la technologie et les ressources nécessaires. L'enjeu dépasse de loin l'avenir de l'Agence. Il s'agit, en fait, du développement international, de la sécurité mondiale et, en dernier ressort, du monde que nous voulons laisser à nos enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie qui va présenter le projet de résolution A/63/L.6.

**M. Benmihidi** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et lui faire part, au nom de la délégation algérienne, de nos sincères remerciements pour la présentation du rapport annuel 2007 de l'Agence et pour les précieuses informations qu'il a fournies concernant les activités de l'Agence pendant la période considérée.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail accompli par M. ElBaradei à la tête de l'Agence et lui rendre hommage pour les efforts inlassables qu'il a déployés pendant son mandat et pour tout ce qu'il a fait, notamment aux fins de la réalisation des buts et aspirations de tous les États membres en matière de promotion du principe de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La délégation algérienne est très honorée d'exercer la présidence du Conseil des Gouverneurs de l'Agence cette année. En cette qualité, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/63/L.6. Je voudrais remercier tous les coauteurs dont la liste figure dans le document et dans l'additif, lequel

sera publié ultérieurement. Je voudrais également souligner que la liste des coauteurs reste ouverte.

Le projet de résolution soumis à l'Assemblée pour examen reflète un large consensus entre les États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), obtenu lors de consultations préalables à Vienne. Il s'agit d'un texte simple, concis et factuel, fondé sur la résolution 62/2, que l'Assemblée a adopté par consensus lors de sa soixante-deuxième session. La résolution proposée tient compte du rapport annuel de l'AIEA et des résolutions adoptées par la Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue à Vienne du 29 septembre au 4 octobre 2008. Elle réaffirme l'appui résolu de l'Assemblée à l'Agence, qui joue un rôle indispensable en encourageant la mise au point et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, le transfert de technologies aux pays en développement et la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires. Elle demande également aux États Membres de continuer à soutenir les activités de l'Agence.

J'espère que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution sans vote, comme elle l'a fait lors de sa session précédente.

**M. de Rivière** (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie et de l'Albanie. L'Union européenne félicite le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et M. Mohamed ElBaradei, son Directeur général, pour l'excellent travail accompli par l'Agence au cours de l'année écoulée. Nous remercions également le Directeur général de son rapport sur les activités de l'AIEA en 2008.

Les États membres de l'Union européenne se félicitent de l'issue de la cinquante-deuxième Conférence générale de l'AIEA, tenue à Vienne du 29 septembre au 4 octobre 2008, notamment des résolutions et des décisions qui y ont été adoptées.

Comme par le passé, l'Union européenne a parrainé le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/63/L.6) et en appuie la teneur. Le projet de résolution, parrainé par plus de 41 pays, traduit un large accord parmi les États membres de l'AIEA. Nous louons sincèrement les efforts faits par la Présidente du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et espérons que le projet de résolution pourra, comme l'an dernier, être adopté par consensus.

Les trois piliers du Statut de l'AIEA – vérification, sûreté et applications nucléaires – sont plus d'actualité que jamais, la prolifération nucléaire s'intensifiant partout dans le monde. L'Union européenne est par conséquent profondément attachée au contenu de ces piliers, car ils contribuent de manière importante à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

L'Union européenne réaffirme son plein appui au travail réalisé par l'Agence au service des objectifs de coopération nucléaire pacifique et de sécurité nucléaire. L'AIEA reste l'enceinte la plus qualifiée pour assurer une utilisation responsable du droit inaliénable à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. Nous reconnaissons également qu'elle joue un rôle indispensable dans le domaine de la vérification nucléaire à l'échelon mondial. Ce rôle est d'autant plus vital que le monde fait face actuellement à des crises de prolifération extrêmement préoccupantes.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire, nous souhaitons à nouveau mentionner le Fonds pour la sécurité nucléaire de l'Agence, que l'Union européenne soutient avec constance. Nous invitons tous les États à s'engager à contribuer sans délai à ce Fonds.

Les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels de l'Agence constituent la norme en vigueur en matière de vérification. L'Union européenne les considère comme des conditions préalables à un système de garanties efficace et crédible. Il importe que tous les États membres de l'AIEA mettent en œuvre l'ensemble de leurs obligations au titre de leurs accords de garanties.

L'Union européenne travaille également à faire du protocole additionnel une condition pour les exportations de matières nucléaires. Des protocoles additionnels sont entrés en vigueur depuis mai 2004 dans tous les États membres de l'Union européenne. Nous appelons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans attendre un tel protocole. L'adhésion à cet instrument est en effet un des moyens essentiels de vérifier le respect par les États parties de leurs obligations au titre de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appelons également tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et faire entrer en vigueur sans attendre leurs accords de garanties et protocoles additionnels respectifs, car ces deux instruments renforcent le régime international de non-prolifération. Ils

contribuent à la sécurité de tous les États et augmentent la confiance nécessaire à la coopération internationale en vue de l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Union européenne se réjouit à cet égard que l'application du protocole additionnel et de mesures de transparence allant au-delà de cet instrument ait permis à l'AIEA de conclure qu'il n'y avait plus de questions en suspens concernant la vérification en Libye et que les inspections pouvaient y être poursuivies selon un mode de routine.

Par notre action commune dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, nous appuyons les activités de l'Agence en matière de sécurité et de vérification nucléaires. Nous appuyons également le renforcement des capacités législatives et réglementaires nationales pour l'application des instruments internationaux de sûreté nucléaire et de vérification des matières nucléaires et autres matières radioactives.

Le renforcement de la capacité des États à détecter le commerce illicite des matières nucléaires et autres matières radioactives, et à le combattre, constitue un autre domaine significatif de coopération entre l'Union européenne et l'Agence. La sûreté et la sécurité des sources radioactives et le rôle du Code de conduite adopté par la Conférence générale de l'Agence en 2003 revêtent une grande importance pour tous. C'est pourquoi l'Union européenne s'engage à respecter le Code, conformément à la directive européenne relative au contrôle des sources radioactives scellées de haute activité et des sources orphelines. L'Union européenne demande instamment à tous les États de déclarer leur volonté de respecter le Code et de mettre en œuvre les orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives.

L'Agence continue de jouer un rôle fondamental dans la lutte mondiale contre le terrorisme nucléaire et la propagation des armes nucléaires. Il est important que les membres de l'Agence apprécient à sa juste valeur son savoir-faire impartial.

L'Union européenne regrette que plus d'une centaine d'États doivent encore signer les protocoles additionnels et les faire entrer en vigueur. Nous demandons instamment à ces États de le faire sans attendre.

L'Agence doit continuer de contribuer de façon décisive à réduire tous les risques liés aux activités

nucléaires, tant au plan de la sûreté que du régime international de non-prolifération nucléaire. À cet égard, l'Union européenne estime qu'il est temps de mettre au point des mesures concrètes, s'agissant des approches multilatérales du cycle du combustible. Des mécanismes multilatéraux équilibrés contribueraient de manière significative à répondre aux préoccupations des pays bénéficiaires concernant la sécurité d'approvisionnement, en facilitant l'accès au combustible nucléaire et aux services associés, à diminuer le besoin d'investir dans des technologies du cycle complexes et coûteuses, ainsi qu'à réduire les préoccupations en matière de prolifération et de sécurité nucléaires.

L'Union européenne examine ainsi actuellement avec attention la possibilité d'apporter une contribution financière au projet ambitieux de banque du combustible sous l'égide de l'AIEA. L'Union européenne saisit cette occasion pour remercier l'Agence de ses efforts pour créer un monde plus pacifique et plus sûr, et lui réaffirmer son plein soutien. Elle a le plaisir de parrainer cette année à nouveau le projet de résolution sur le rapport de l'Agence.

**M. de Macedo Soares** (Brésil) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de faire cette déclaration au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés : l'Argentine, le Brésil, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

Les États membres du MERCOSUR et les États associés remercient le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, de sa présence parmi nous et de l'exposé qu'il a fait sur les principaux aspects des activités de l'Agence. Nous remercions également la délégation algérienne pour sa présentation du projet de résolution sur le rapport de l'Agence. Nous nous félicitons également de l'issue fructueuse de la présidence du Conseil d'administration assurée par le Chili, un des membres associés du MERCOSUR.

L'AIEA est un forum multilatéral d'une importance fondamentale pour la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nos pays attachent une très grande valeur au travail de l'Agence et tiennent à souligner les efforts qu'elle déploie pour définir ses futures activités. À cet égard, le MERCOSUR et les États associés remercient le Directeur général d'avoir mis en un place la

Commission des personnalités éminentes, qui est chargée d'analyser l'évolution des besoins et des circonstances qui auront des incidences sur les travaux et les fonctions de l'Agence jusqu'en 2020 et au-delà.

Cela nous semble être une excellente initiative qui pourrait permettre de mieux comprendre les nouveaux défis auxquels l'Agence sera confrontée, et les questions qui détermineront la teneur des futurs débats des États membres qui, en définitive, seront chargés de définir les priorités de l'Agence dans ses futures activités.

Le rapport aborde différents thèmes plus ou moins complexes, et ce qui y est proposé enrichira utilement les analyses et les débats des États membres quant au rôle de l'Agence jusqu'en 2020. Nous prenons note de l'importance croissante que le rapport attribue aux activités de l'Agence en matière de garanties. Nous estimons que ces activités, qui constituent l'un des fondements statutaires de l'Agence, ne doivent pas aboutir à un affaiblissement des fonctions promotionnelles de l'Agence.

Le MERCOSUR et les États associés sont préoccupés par la question du respect par tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. À ce titre, nous rappelons le droit inaliénable des États de développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément à l'article IV du TNP.

Je voudrais souligner que toute tentative visant à redéfinir l'équilibre délicat des droits et des obligations qui figurent dans le TNP, et mettant en doute la légitimité des aspirations des États à développer leur technologie à des fins exclusivement pacifiques, risquerait de saper le système mis en place par le Traité et qui a été accepté par tous.

Le MERCOSUR et les États associés expriment leur plein appui à l'autorité de l'AIEA en tant qu'instance habilitée à vérifier le respect des obligations contractées en vertu des accords de garanties respectifs des États membres.

S'agissant de ce que l'on appelle les garanties d'approvisionnement en combustible nucléaire et du rôle éventuel de l'AIEA pour concrétiser ce concept, nous sommes d'avis que cette question doit encore être analysée de manière approfondie par tous les États

membres. Il est indispensable que ce concept n'affaiblisse pas les droits des États consacrés par le TNP et ne déstabilise pas le délicat équilibre du Traité.

Nous reconnaissons l'importance que nous accordons à la coopération et à l'assistance technique sur le plan multilatéral par le biais d'une participation et d'une collaboration actives avec le Programme de coopération technique de l'AIEA et avec l'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine, que l'Argentine préside depuis septembre dernier.

Nous nous félicitons également des efforts de l'Agence et des États membres pour renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et radiologique, et en matière de transport et de gestion des déchets. Nous voudrions en particulier souligner les progrès réalisés dans les diverses activités visant à maintenir et à améliorer la sécurité, comme par exemple les activités mentionnées dans les réseaux d'information et de communication pour la sécurité radiologique et nucléaire et les activités axées sur le renforcement des infrastructures nationales de réglementation responsables du contrôle des sources radioactives.

Nous soulignons également l'efficacité du système de vérification mis en œuvre par l'AIEA. Ce mécanisme permet d'assurer à la communauté internationale l'utilisation pacifique des programmes nucléaires. Néanmoins, nous pensons qu'avec le concours des États membres, il faut poursuivre les efforts afin que l'application des garanties se fasse avec une plus grande efficacité.

Je voudrais mentionner tout particulièrement le Système commun qu'applique l'Agence argentine-brésilienne pour comptabiliser et contrôler les matières nucléaires, ainsi que la coopération précieuse entre cette agence et l'AIEA. Sur le plan bilatéral, nous nous félicitons de la lettre adressée le 3 mars 2008 à l'AIEA par l'Argentine et le Brésil sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Face aux prévisions à moyen terme d'une expansion considérable de l'utilisation de l'énergie nucléo-électrique, et conscients du fait que l'accès à des sources viables et suffisantes d'énergie est fondamental pour le développement, nous voyons d'un très bon œil les efforts déployés par l'Agence pour renforcer les activités liées à la science et aux technologies nucléaires, ainsi que sa contribution croissante au règlement de questions prioritaires pour

les États membres dans des domaines cruciaux tels que l'agriculture et l'alimentation, la santé, la production d'énergie, la gestion des ressources hydrauliques et la protection de l'environnement.

Nous prenons également note des travaux de l'Agence suite à l'intérêt renouvelé pour l'énergie électronucléaire et nous apprécions les efforts faits pour que les développements dans ce domaine soient accessibles à tous ceux qui sont intéressés par l'énergie nucléaire.

Nous estimons d'autre part que la gestion et l'élimination à long terme du combustible irradié et des déchets demeure un problème étant donné la demande croissante d'énergie électronucléaire et l'augmentation des stocks de combustible irradié. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que le Secrétariat continue de faire pour étudier les possibilités de stockage définitif en formations géologiques profondes des déchets de haute activité, des déchets à longue période ou du combustible irradié.

Pour terminer, je tiens à dire que nous soutenons l'action de l'AIEA contre le terrorisme nucléaire et radiologique et ses activités destinées à promouvoir l'application universelle des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection physique des matières et des installations nucléaires et des sources radioactives.

**M<sup>me</sup> Chabau** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba considère que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle essentiel dans le domaine de la coopération technique, qui facilite l'application des technologies et des sciences nucléaires au service du développement économique et social.

Le pilier de coopération technique de l'Agence doit être renforcé et doté des ressources dont il a besoin, inconditionnellement et conformément à ses priorités. Le Programme d'action pour la thérapie contre le cancer, par exemple, illustre les avantages de la technologie nucléaire dans des domaines importants pour la population. Ce type de programme devrait être doté des ressources nécessaires pour être mis en œuvre de manière efficace.

À Cuba, les technologies nucléaires sont appliquées dans des domaines vitaux tels que la santé publique, l'agriculture, l'alimentation, l'hydrologie et la protection de l'environnement. C'est ce qui explique

notre ferme engagement en faveur de la promotion des activités de coopération technique de l'AIEA.

L'an dernier, Cuba a dûment respecté ses obligations financières vis-à-vis du Fonds de coopération technique de l'AIEA, et en temps voulu. Plus de 90 % de nos projets nationaux ont été exécutés et nous avons fourni 30 experts internationaux et 11 professeurs.

L'importance particulière qu'attache Cuba à la coopération entre les pays en développement est illustrée par notre participation aux Programmes de recherche coordonnée et à l'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine.

L'engagement de Cuba et sa capacité de participer aux activités qui s'inscrivent dans le cadre de l'important pilier de coopération technique de l'AIEA sont toutefois fortement compromis par le blocus économique, commercial et financier, criminel et illégal imposé par le Gouvernement des États-Unis à Cuba depuis près de cinq décennies. Selon des estimations prudentes, jusqu'en décembre 2007, ce blocus s'est traduit pour Cuba par des pertes dépassant 93 milliards de dollars.

À cause de cette politique criminelle, notre pays continue d'avoir du mal à acquérir le matériel et les réactifs très importants nécessaires pour les projets de coopération technique. De même, on refuse aux spécialistes cubains des visas pour les empêcher de participer aux réunions techniques de l'AIEA qui se tiennent aux États-Unis.

Tous les domaines dans lesquels l'AIEA agit en vertu de son mandat sont importants et il faut conserver un juste équilibre entre eux. Cuba rejette toute tentative pour privilégier les autres piliers de l'Agence au détriment de la coopération technique, laquelle exige des ressources financières stables et prévisibles.

Cuba participera activement à l'analyse du rapport sur le rôle de l'AIEA jusqu'à 2020 et au-delà. Nous sommes convaincus que la préparation de la vision de l'avenir de l'Agence doit être le résultat d'un processus d'analyse détaillé et approfondi avec la participation active de tous les États membres.

Notre pays rejette toute tentative pour utiliser l'approvisionnement en combustible nucléaire comme moyen de pression politique ou économique ou pour en faire un mécanisme permettant à quelques pays d'avoir le monopole de sa distribution. Nous nous opposons

également à ce que l'on essaie d'imposer à certains États des obligations en matière de garanties qui aillent au-delà de leurs engagements juridiques.

Cuba accorde une grande importance à la sécurité radiologique. Nous continuons de mettre en place dans le pays l'infrastructure nécessaire et de former le personnel dont nous avons besoin dans ce domaine. Notre pays est fier de ses résultats en matière de non-prolifération, exposés dans le rapport présenté au Conseil d'administration de l'AIEA en mars de cette année. Il est important de noter que quatre ans à peine après avoir signé le TNP, les accords de garanties généralisées et le Protocole additionnel, Cuba fait partie du petit groupe de 47 pays dans lesquels le secrétariat de l'AIEA n'a pas constaté de détournement déclaré de matières nucléaires et aucun indice de matières ou d'activités nucléaires non déclarées.

Nous réaffirmons que les activités de vérification de l'Agence doivent s'effectuer de façon impartiale et sans préjugé. Toute tentative de pression ou d'ingérence induite dans les activités de vérification nuisant à l'efficacité et à la crédibilité de ces dernières doit être rejetée. La vérification doit conserver son caractère essentiellement technique.

Cuba est fermement convaincu que seul un dialogue inconditionnel sur une base d'égalité et de respect mutuel conduira à la solution de ce que l'on appelle l'affaire nucléaire iranienne. Le droit inaliénable des États, y compris l'Iran, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément à leurs obligations juridiques respectives, doit être strictement respecté. L'AIEA est la seule autorité compétente pour vérifier que les obligations incombant à ses États membres en vertu de leurs accords de garanties respectifs sont bien respectées.

Malgré la fin proclamée de la guerre froide, il y a quelque 25 000 armes nucléaires dans le monde, dont 10 200 sont prêtes à être utilisées immédiatement. Les programmes de modernisation des armes nucléaires n'ont pas cessé. Au lieu du désarmement nucléaire qui est et doit rester la première des priorités en matière de désarmement, on encourage la course aux armements et le gaspillage de ressources dans l'acquisition de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armement. L'existence même des armes nucléaires et les doctrines qui reposent sur leur possession et leur utilisation font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

Cuba rejette l'application sélective du TNP. Les questions liées au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne peuvent être reléguées à l'arrière-plan, alors que l'on favorise la non-prolifération horizontale. Je voudrais terminer en réaffirmant le plein appui de Cuba à l'important travail accompli par l'AIEA en matière de promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en toute sécurité.

**M. Khazaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Avant tout, je voudrais exprimer ma reconnaissance à M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour ses précieux efforts et le rapport exhaustif qu'il a présenté à l'Assemblée générale sur les principales activités de l'Agence en 2007.

Comme il l'a indiqué à juste titre, l'accès à des sources d'énergie fiables et appropriées est essentiel pour le développement. La demande d'énergie dans le monde a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années et continuera à augmenter à l'avenir. En tant que source d'énergie renouvelable, l'énergie nucléaire constitue une option attrayante et appropriée pour de nombreux pays. L'énergie nucléaire pourrait non seulement contribuer à satisfaire la demande croissante d'énergie, mais aussi servir de source d'énergie sans incidence sur le plan climatique. Cela a conduit un nombre important de pays, en particulier de pays en développement, à planifier la construction de réacteurs nucléaires et à développer sensiblement leurs programmes existants.

Comme M. ElBaradei l'a également indiqué, une renaissance nucléaire est à l'horizon. Dans ce contexte, étant donné son mandat et ses capacités scientifiques, l'AIEA est investie d'une mission particulière concernant la gestion et le renforcement de l'utilisation civile de l'énergie nucléaire. Les efforts qui sont déployés pour renforcer les activités de coopération technique de l'Agence visant à améliorer les capacités des pays en développement dans la production d'énergie nucléaire, en tant qu'élément de leur diversification énergétique, devraient être poursuivis en priorité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a réaffirmé l'important objectif de l'Agence et reconnu le droit inaliénable de tous les États parties au Traité d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En vertu de l'article IV du TNP, les États parties ont entrepris de faciliter un échange aussi

large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. De fait, le droit inaliénable de tous les États parties au Traité à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, constitue l'un des trois principaux piliers sur lesquels est fondé le TNP. Malgré ces exigences, la coopération des pays développés, en tant que principaux fournisseurs d'une technologie de pointe nucléaire, avec les pays en développement est restée à un niveau très insatisfaisant.

De fait, la coopération nucléaire entre fournisseurs et bénéficiaires a été contrariée par des restrictions, des obstacles et des interruptions. Au lieu de promouvoir la coopération, un club des nantis sur le plan nucléaire, qui fait preuve de discrimination et d'un manque de transparence, a été créé notamment pour empêcher les pays en développement parties au TNP d'avoir accès à la technologie nucléaire dans un prétendu souci de non-prolifération. Pour remédier à cette faiblesse, l'AIEA peut et doit jouer un rôle décisif en recherchant vigoureusement une application équilibrée et non discriminatoire des dispositions du TNP et des garanties de l'AIEA. Les tentatives visant à politiser les activités de l'AIEA, y compris son programme de coopération technique, constituent une violation du Statut de l'Agence et nuiront surtout à sa capacité d'assumer correctement ses responsabilités.

Par ailleurs, une tendance dangereuse se fait jour, qui mène dans la direction opposée aux garanties du TNP et à son universalité. En raison de cette tendance, ceux qui ont choisi de ne pas adhérer au TNP non seulement ne font pas l'objet de pressions en ce sens, mais sont encouragés, voire récompensés de diverses manières, y compris par la coopération nucléaire. Par exemple, le régime sioniste a été autorisé à acquérir un large arsenal d'armes nucléaires dans la région explosive du Moyen-Orient et à défier la volonté de tous les États de la région et de la communauté internationale de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Je prends note des inquiétudes soulevées par M. ElBaradei concernant les aspects sécuritaires de la question et l'éventualité d'un détournement des activités nucléaires pacifiques vers des programmes de militarisation. À cet égard, je voudrais souligner que le souci principal reste les activités nucléaires des pays qui n'ont toujours pas adhéré au TNP et disposent de programmes d'armement nucléaire. Cependant, nous devons veiller à ne pas donner l'impression que

l'adhésion au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires pourrait être un obstacle à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire.

Je voudrais donner quelques précisions sur le programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran. L'Iran, en tant qu'État partie au TNP, considère que le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques est son droit inaliénable et a donc investi d'importantes ressources humaines et matérielles dans le domaine de l'énergie nucléaire. Cette politique est fondée sur une planification à long terme visant à répondre aux besoins grandissants en énergie du pays. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, le programme nucléaire de l'Iran a toujours été, est et demeurera entièrement pacifique. Tous les rapports de l'AIEA depuis novembre 2003 témoignent de la nature pacifique du programme nucléaire iranien et l'Agence a plusieurs fois affirmé ne pas avoir observé d'activités indiquant un détournement de matériaux nucléaires en vue de fabriquer des armes nucléaires ou d'autres engins explosifs. Grâce à la coopération active de l'Iran et à la pleine transparence dans la mise en œuvre du plan de travail convenu entre l'Iran et l'AIEA durant l'été 2007, tous les problèmes en suspens relatifs à l'application des garanties ont été réglés et les dossiers correspondants clos, comme M. ElBaradei l'a indiqué aujourd'hui. Naturellement, selon les modalités convenues dans le plan de travail exposé dans le document INFCIRC/711 de l'AIEA, l'application des garanties en Iran doit se normaliser. À cet égard, le respect par le secrétariat de l'AIEA du protocole d'accord consigné dans le plan de travail convenu est fondamental.

Les prétendues études ne sont que des documents fabriqués de toutes pièces fournies à l'Agence par un certain pays. Elles n'ont rien à voir avec les questions touchant la vérification émanant de la mise en œuvre de l'accord de garanties sur les activités nucléaires. Parallèlement, l'Iran s'est vu refuser des originaux ou même des copies de documents relatifs à ces allégations. Pour montrer notre bonne foi, dans la mesure du possible, nous avons déjà informé l'AIEA de ce que nous pensons de ces prétendues études.

Il ne fait aucun doute que la soumission du dossier nucléaire iranien au Conseil de sécurité et l'intention des auteurs des résolutions adoptées à ce jour ne découlent pas de soi-disant préoccupations en matière de non-prolifération, mais plutôt d'intentions cachées et de considérations nationales étroites visant à

priver le peuple iranien de ses droits inaliénables. À cet égard, la demande de suspension des activités d'enrichissement est illégale, *ultra vires* et contraire aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La nation iranienne n'acceptera jamais ces demandes illégales.

Le Président de la République islamique d'Iran, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 23 septembre 2008, a rappelé que la nation iranienne était en faveur du dialogue. En proposant différentes propositions, dont un ensemble de propositions de négociations constructives, au Groupe des 5+1 en mai 2008, l'Iran a déjà démontré sa ferme volonté de négocier sans conditions préalables afin de trouver des solutions aux problèmes qui découlent de l'approche injuste et préjudiciable de certaines puissances. Le Groupe des 5+1 doit encore fournir sa réponse à l'ensemble des propositions de l'Iran. La politique de quelques puissances qui insistent sur la suspension comme condition préalable des négociations est complètement irréalisable et constitue une politique irrationnelle et vouée à l'échec. Au lieu d'exercer une pression économique et politique, ce qui est une solution basée sur la réalité, celles-ci devraient identifier des préoccupations et des obligations communes comme autre solution acceptable.

Enfin, le peuple et le Gouvernement iraniens sont résolus à exercer leur droit inaliénable à la technologie nucléaire à des fins pacifiques et à consolider leurs propres découvertes scientifiques, en développant différents aspects de cette technologie, en particulier le cycle du combustible. L'Iran est fermement résolu à respecter ses obligations dans le cadre du TNP. Nous ne demandons rien d'autre que d'exercer nos droits inaliénables.

**M. Baum** (Suisse) : Au nom de ma délégation, je voudrais remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, ainsi que tout le Secrétariat de l'Agence de l'excellent travail accompli pendant l'année écoulée. Le nouveau rapport annuel (voir A/63/276) témoigne de l'excellente qualité et de l'envergure de leur travail. Nous tenons à exprimer notre plein soutien à l'Agence, et nous nous réjouissons de coparrainer une nouvelle fois le projet de résolution (A/63/L.6) sur le rapport annuel de l'AIEA. Nous espérons que ce projet de résolution sera, une fois encore, adopté par consensus.

L'AIEA se trouve actuellement « at a crossroads » – à la croisée des chemins –, selon les termes utilisés par le M. ElBaradei en ouverture de la cinquante-deuxième Conférence générale de l'Agence en septembre de cette année. Cette terminologie se justifie pleinement, à la lumière de deux aspects importants qui se sont déroulés depuis la dernière session de l'Assemblée générale et que nous souhaitons rappeler en guise d'illustration.

Premièrement, le rapport de la Commission de personnes éminentes sur l'avenir de l'AIEA – ou « rapport 20/20 », placé sous la conduite de l'ancien Président mexicain Ernesto Zedillo, a mis en évidence le fait que des progrès en matière de désarmement nucléaire sont indispensables pour faire avancer l'agenda des garanties.

Deuxièmement, la décision prise par le Groupe des fournisseurs nucléaires de ne plus exiger l'application des garanties généralisées comme condition de la coopération nucléaire avec l'Inde pose indubitablement de nouveaux défis à l'objectif d'application du système des garanties généralisées de l'AIEA, y compris le Protocole additionnel. Force est de constater que le régime de non-prolifération que nous connaissons est arrivé à un tournant et que nous devons, sans plus tarder, entamer un travail de réflexion afin de mettre sur pied les bases propres à atteindre l'objectif d'un régime de non-prolifération universel.

Ma délégation considère que ces deux aspects sont fortement liés; nous devons prendre garde à ce que certains développements récents ne compliquent pas davantage le défi grandissant posé à l'Agence par l'équilibre qu'elle doit conserver entre, d'une part, ses activités de coopération dans le domaine des technologies nucléaires civiles et, d'autre part, ses activités de contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Suisse siège actuellement au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et continuera de s'engager fermement pour soutenir l'Agence dans sa mission.

**M. Dapkiunas** (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus, qui a assisté depuis l'origine à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en appuie activement l'activité. Nous nous félicitons que l'Agence soit devenue une organisation très prestigieuse, puissante, s'efforçant de veiller à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée de la manière la plus sûre possible et uniquement à des fins

pacifiques. L'Agence contribue également à résoudre une série de problèmes internationaux critiques. Son activité se caractérise par un grand professionnalisme.

Le Biélorus réaffirme sa position systématique en faveur du renforcement du statut de l'Agence. Nous sommes convaincus que les tendances mondiales dans le domaine de l'énergie et du développement économique rendent le renforcement du rôle de l'AIEA indispensable. Le Biélorus a pris la décision de construire sa première centrale nucléaire afin de s'assurer un développement économique stable. Cette étape a été précédée d'une longue analyse approfondie de tous les aspects de la question. La nécessité de garantir la sécurité énergétique et de réduire les émissions de carbone, d'accroître la confiance dans les indicateurs de sécurité concernant le fonctionnement des centrales nucléaires, l'utilité et la compétitivité de l'énergie nucléaire sont autant de facteurs qui ont influé sur notre décision de développer un programme nucléaire national pacifique.

Aujourd'hui le Biélorus s'active pour mettre en place et perfectionner les capacités nécessaires et l'infrastructure requise afin de mettre en œuvre un programme d'énergie nucléaire à grande échelle. Nous sommes en train d'élaborer et d'adopter la législation relative au domaine nucléaire et d'améliorer le cadre des régulations de sécurité nucléaire et radiologique. Nous cherchons en même temps un emplacement pour la construction de la centrale nucléaire.

Le Biélorus souhaite établir une coopération aussi étroite que possible avec l'AIEA pour la mise en œuvre de son programme nucléaire national. Nous sommes convaincus que l'assistance technique et spécialisée que l'Agence apporte activement aux pays qui mettent en œuvre leurs programmes nucléaires, joue un rôle primordial dans l'instauration de principes de base pour l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le monde. Nous accordons une importance spéciale aux questions de sécurité nucléaire, et tout particulièrement à la coopération internationale pour veiller au fonctionnement sûr et sans danger des installations nucléaires, pour traiter les sources radioactives et le combustible irradié.

Le Biélorus est conscient plus que quiconque des conséquences que peut avoir une sécurité déficiente dans le fonctionnement des centrales nucléaires : nous avons souffert plus que les autres pays à la suite de la plus effroyable catastrophe technique du XX<sup>e</sup> siècle,

survenue à centrale nucléaire de Tchernobyl, qui se trouve en dehors du territoire du Bélarus.

Le Bélarus a l'intention de poursuivre sa collaboration avec l'AIEA pour réhabiliter des zones qui ont été touchées par l'accident de la centrale de Tchernobyl. Nous comptons sur une participation active de l'Agence pour mettre en œuvre le plan d'action des Nations Unies pour le relèvement après la catastrophe de Tchernobyl jusqu'en 2016 et pour la « Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées ».

Le Bélarus n'a pas l'intention de se limiter au développement de l'énergie nucléaire. Par définition, l'indépendance de n'importe quel système, qu'elle soit financière ou énergétique, permet d'éviter des crises, et notamment des crises à l'échelle mondiale. Nous sommes partisans d'une diversification des sources et de la demande d'énergie, grâce notamment à l'introduction d'autres sources d'énergie ou de sources d'énergie renouvelables. Ce principe constitue l'un des piliers de la coopération internationale responsable en matière d'énergie, dont Le Bélarus est un fervent défenseur.

Il est indispensable de veiller à ce que tous les États aient accès comme il se doit à des technologies de conservation de l'énergie propres, économiquement rationnelles, et qui utilisent des nouvelles sources d'énergie grâce à la création au sein de l'ONU d'un mécanisme global visant à régir ce processus. À cet égard, nous nous proposons d'organiser un débat thématique pendant la session en cours de l'Assemblée générale sur la garantie d'accès de tous les gouvernements aux technologies de conservation de l'énergie et à l'utilisation de sources d'énergie de remplacement et renouvelables, en tenant dûment compte de la question des droits de propriété intellectuelle.

Il ne fait aucun doute que la question de l'énergie relève d'une approche globale et cohérente. C'est la raison pour laquelle nous avons approuvé l'initiative du Directeur général de l'AIEA, M. ElBaradei, sur la création d'une organisation internationale de l'énergie. Nous partageons ses vues sur la nécessité de coordonner nos actions en matière d'énergie et dans d'autres domaines connexes, tels que le développement socioéconomique, les changements climatiques et l'élimination de la pauvreté.

Le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire fait partie intégrante des

activités de l'Agence. Le Bélarus est convaincu que les mécanismes internationaux existants doivent contribuer, compte tenu des dispositions prévues par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des Statuts de l'AIEA, à garantir aux pays intéressés un accès juste et non discriminatoire aux bienfaits de l'énergie nucléaire. Nous ne pouvons pas approuver la pratique selon laquelle l'empressement à collaborer dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est utilisé par des pays développés pour exercer une pression politique sur les pays en développement. Nous sommes convaincus qu'une telle matraque nucléaire pacifique ne peut être utilisée quand les gouvernements respectent leurs obligations internationales en matière de non-prolifération.

Dans les circonstances actuelles, étant donné les nouveaux défis et les nouvelles menaces auxquels la communauté internationale a à faire face, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prend une signification particulière et l'AIEA joue un rôle de plus en plus important en tant qu'organisation internationale unique qui garantit un équilibre indispensable entre le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le respect du régime établi par le Traité. Le Bélarus attache beaucoup d'importance aux travaux de l'Agence sur l'amélioration et le renforcement de l'efficacité de ses efforts dans le domaine des garanties.

En signant en 2005 un protocole additionnel à ses accords de garantie, mon pays a une fois de plus réaffirmé son attachement aux principes de non-prolifération des armes nucléaires et au renforcement de l'autorité de l'Agence dans ce domaine. Nous reconnaissons également le rôle des régimes internationaux de contrôle des exportations. Le Bélarus a mis en place un système national efficace de contrôle des exportations. En tant que membre du Groupe des fournisseurs nucléaires, il observe strictement les principes du Groupe régissant la prise de décisions sur les livraisons dont la production est contrôlée.

Nous pensons que les efforts de la communauté internationale en matière de non-prolifération doivent être complétés par des mesures concrètes de désarmement nucléaire et par la création et le développement de mesures de confiance entre les États nucléaires et non nucléaires. Parallèlement, nous partons de l'hypothèse qu'il est utile de procéder à un examen complet et réaliste des processus de non-prolifération et de désarmement. À cet égard, il ne faut pas oublier que l'un des objectifs les plus importants

de ces processus consiste à établir une base solide pour permettre aux États d'exercer leur droit à des activités nucléaires pacifiques conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Charte de l'AIEA.

À cet égard nous souhaitons à cette organisation compétente et respectée, ainsi qu'à son Directeur général, plein succès dans leurs futures entreprises multiples d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

**M. Gumbi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rapport annuel de l'Agence pour 2007 (voir A/63/276). Le rapport montre que les activités de l'Agence restent pertinentes et fondamentales pour améliorer l'utilisation de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, et pour empêcher qu'elle ne soit utilisée à des fins non pacifiques. Le rapport suscite également la confiance dans la volonté de l'Agence d'accélérer et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la santé et à la prospérité dans le monde d'une manière professionnelle, efficace et responsable.

Ma délégation tient également à remercier le représentant de l'Algérie, en sa qualité de Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, d'avoir présenté le projet de résolution contenu dans le document A/63/L.6 pour que l'Assemblée l'adopte, à son habitude, par consensus.

L'Afrique du Sud souscrit à l'observation de l'Agence concernant le rôle central de l'énergie nucléaire à une époque de déficit croissant d'énergie et d'augmentation des prix de l'énergie fossile. Il est encourageant de constater que, en faisant cette observation, l'Agence a été également sensible à la nécessité de continuer à chercher des technologies novatrices visant à garantir la durabilité à long terme de l'énergie nucléaire grâce au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants. L'Afrique du Sud a beaucoup gagné à participer à ce projet, qui s'est révélé être une tribune utile pour étudier des systèmes novateurs d'énergie nucléaire et leurs besoins. Elle se félicite de la publication par l'Agence de recommandations sur la méthodologie du Projet pour évaluer différents systèmes d'énergie nucléaire novateurs. L'Afrique du Sud est convaincue qu'on tirera plus d'avantages de la deuxième phase du Projet qui sera axée sur des approches novatrices du développement des

infrastructures et des institutions pour les pays qui mettent en route des programmes d'énergie nucléaire et sur la mise en place de projets communs entre ses membres. Ma délégation salue également les activités du Forum international génération IV et le rôle joué par cette initiative dans les activités de recherche portant sur six systèmes d'énergie nucléaire de la prochaine génération.

L'Afrique du Sud pense que le rôle de l'Agence dans la création d'un environnement propice pour les applications de la technologie nucléaire – dont la sélection végétale pour assurer une plus grande sécurité alimentaire, la technique de l'insecte stérile afin de lutter contre les insectes parasites, la gestion efficace de l'eau et les procédures médicales pouvant sauver des vies – représente une contribution novatrice à l'amélioration des conditions de vie et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce qui concerne le secteur alimentaire et agricole, ma délégation tient à encourager l'Agence à fournir aux États Membres des outils de diagnostic rapide et des protocoles de systèmes d'alerte rapide pour les épizooties, ainsi qu'une formation en vue d'améliorer les technologies de diagnostic nucléaires et moléculaires. L'Afrique du Sud a noté avec satisfaction que la coopération technique de l'Agence et les projets de recherche coordonnés dans le domaine de l'agriculture et de la production alimentaire ont apporté un appui à plus de 60 États Membres en 2007.

Ma délégation compte sur une coopération accrue entre l'Agence et l'industrie sud-africaine des agrumes dans la lutte contre la tordeuse *Thaumatotibia leucotreta* en joignant l'utilisation de la technique de l'insecte stérile à d'autres tactiques de lutte. Ma délégation se félicite également des progrès accomplis par l'Agence pour examiner la faisabilité de la technique de l'insecte stérile contre les moustiques porteurs du paludisme.

Comme de nombreux autres pays en développement, l'Afrique du Sud connaît bien le rôle que joue la sécurité des ressources en eau dans la promotion du développement socioéconomique. C'est pour cette raison que ma délégation appuie pleinement les activités de l'Agence dans le domaine de la gestion des ressources en eau, ainsi que ses efforts pour intégrer l'hydrologie isotopique aux programmes nationaux et internationaux relatifs aux ressources en eau.

L'Afrique du Sud estime que la santé humaine constitue un autre domaine important dans lequel les applications de la technologie nucléaire a un rôle essentiel à jouer. Dans ce contexte, ma délégation se félicite du renforcement de la collaboration entre l'Agence, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et d'autres partenaires actifs dans les domaines de la nutrition et du cancer. L'Afrique du Sud appuie fermement le programme d'action de l'Agence en faveur de la thérapie contre le cancer, étant donné que plus de 40 % des cas peuvent être traités s'ils sont dépistés et traité rapidement.

Bien que le rapport annuel de l'Agence pour 2007 indique que l'industrie nucléaire continue de garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité dans le monde, l'Afrique du Sud pense que ce sont là des questions importantes qui méritent une attention soutenue et sérieuse. Il est préoccupant qu'au cours de la période considérée, le nombre d'adhésions et de ratifications aux différentes conventions relatives à la sûreté, qui sont essentielles pour améliorer la sûreté et accroître la confiance de l'opinion publique, n'ait augmenté que lentement.

En dépit de ces difficultés, ma délégation se félicite de la publication par l'Agence de nouvelles lignes directrices en matière de sûreté et de nouveaux guides de sûreté, ainsi que de l'utilisation de services de sûreté en faveur d'une application plus large de ces normes. Ma délégation félicite également l'Agence des activités qu'elle mène dans les domaines du contrôle des sources radioactives, de la gestion des déchets radioactifs et de leur élimination, de la protection des patients contre les radiations, de la préparation et de la réaction aux incidents ou aux situations d'urgence, et la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. En ce qui concerne la sécurité nucléaire, ma délégation encourage l'Agence à poursuivre son excellent travail pour améliorer la sécurité des matières nucléaires et des autres matières radioactives.

L'Afrique du Sud convient que la menace du terrorisme nucléaire constitue à l'heure actuelle l'un des principaux défis que le monde ait à relever. La question de la protection contre le terrorisme nucléaire est au centre des préoccupations de l'Afrique du Sud, car il se peut que nous fassions appel aux compétences spécialisées de l'Agence et demandions du matériel pour mettre en place l'ensemble des mesures de sécurité prévues en prévision du championnat du monde de football qui aura lieu en Afrique du Sud en 2010.

Mon gouvernement pense, comme l'Agence, que les mesures de garantie et de vérification sont utiles pour faciliter l'utilisation pacifique des applications nucléaires aux fins du développement. Cependant, un travail supplémentaire doit être accompli. L'Agence doit se doter sans cesse des outils appropriés pour asseoir dans la communauté internationale la conviction que le matériel nucléaire déclaré dans le monde correspond bien à la réalité et que les capacités nucléaires sont utilisées uniquement à des fins pacifiques.

Dans ce contexte, ma délégation exhorte la République populaire démocratique de Corée et la République islamique d'Iran à entendre les appels les invitant à prendre des mesures pour mettre en œuvre les Accords de garanties conclus au titre du TNP avec l'Agence. L'Afrique du Sud invite également les États Membres à accroître leur coopération avec l'Agence dans le domaine de la lutte contre les activités illicites de prolifération nucléaire.

L'Afrique du Sud est consciente du rôle indispensable que peut jouer le Protocole additionnel pour contribuer à instaurer la confiance nécessaire et donner les garanties souhaitées que les États Membres ne feront usage de leur technologie nucléaire qu'à des fins pacifiques et qu'aucun matériel nucléaire, déclaré ou non, ne sera utilisé pour des programmes d'armes. Dans la mesure où le protocole additionnel est facultatif, l'Afrique du Sud pense qu'il constitue une mesure de confiance importante – ainsi qu'une mesure de sécurité qui continue de jouer un rôle important dans l'instauration d'un environnement propice au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire. Mais il ne devrait pas servir de condition à la fourniture de matériel nucléaire.

Ma délégation ne saurait clore son intervention sans faire référence au fonds de coopération technique de l'Agence. L'Afrique du Sud pense que ce fonds mérite que des mesures urgentes et décisives soient arrêtées. Le fonds est un engagement statutaire et politique qui doit être honoré. Les projet de coopération technique de l'Agence représentent des éléments clefs pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les projet du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment dans les domaines de la sécurité des ressources en eau et de la lutte contre les maladies, la faim et la pauvreté.

Au fil des ans, les pays en développement n'ont jamais cessé d'insister pour que le financement des projets de coopération de l'Agence soit suffisant, prévisible et garanti. Ils ont également souligné la nécessité d'accroître le budget de la coopération technique, manifestement insuffisant. L'Afrique du Sud pense qu'il est temps de corriger de manière définitive les erreurs commises au cours des 50 dernières années en incorporant le financement des projets de coopération technique au budget ordinaire.

Comme par le passé, je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant la conviction profonde de l'Afrique du Sud que des progrès continus et irréversibles en matière de désarmement nucléaire et d'autres mesures de lutte contre les armes nucléaires sont essentiels pour promouvoir la non-prolifération nucléaire. L'élimination systématique et progressive de toutes les armes nucléaires et la garantie qu'elles ne seront plus jamais produites demeure la seule garantie qu'elles ne seront pas utilisées. Tel doit demeurer notre objectif. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont les deux faces de la même médaille et se renforcent mutuellement. L'élimination vérifiable et définitive des armes nucléaires empêcherait leur utilisation, quelles que soient les mains entre lesquelles elles se trouvent. Cela entraverait effectivement leur prolifération, car l'on ne peut pas faire proliférer ce que l'on n'a pas.

**M. Orkeldeen** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du rapport annuel de l'Agence (voir A/63/276) qu'il a présenté à l'Assemblée générale. Je voudrais également le remercier des informations qu'il contient concernant les programmes et plans d'action établis par l'Agence dans le domaine du transfert de la coopération technique visant à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le maintien des installations internationales de sécurité nucléaire. Tout cela prouve le rôle grandissant joué par l'Agence dans le domaine de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire et de son développement.

Le Soudan accorde une importance particulière aux applications technologiques nucléaires dans le domaine de la sécurité alimentaire et à l'utilisation de techniques de pointe pour lutter contre les insectes et gérer les ressources en eaux, deux composantes nécessaires dans le lancement de grands projets d'irrigation et d'agriculture. Ainsi, nous espérons que

nous continuerons de bénéficier de la coopération de l'UNICEF dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture, et de celle de l'Organisation mondiale de la Santé. L'aide que l'Agence apporte aux États pour réaliser leurs projets de développement sert à compléter ces efforts. Nous espérons que l'Agence continuera d'étendre ses projets en matière d'assainissement à l'échelon de la région et du continent, afin de lutter contre les insectes qui propagent des maladies infectieuses comme le paludisme, pour que le continent puisse éradiquer cette maladie mortelle, promouvoir son développement socioéconomique et réaliser les OMD.

La délégation soudanaise insiste sur le droit inaliénable des peuples et des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. Nous mettons également l'accent sur le principe selon lequel les États doivent éviter de politiser le rôle vital de l'Agence, au risque de nuire à sa crédibilité. Sur la base de ce principe, nous aimerions voir ces questions traitées de manière juste et équitable, par le dialogue et la négociation, afin de trouver les solutions adaptées.

Le Soudan tient à souligner qu'il appuie les aspirations des peuples qui souhaitent transformer certaines régions du monde en zones exemptes d'armes nucléaires, car c'est l'un des principes fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, et bien qu'il s'efforce depuis maintenant des décennies d'atteindre cet objectif, le Moyen-Orient est encore loin d'y parvenir. Il est regrettable qu'Israël, seul État à posséder des armes atomiques dans la région, ait jusqu'à présent refusé de soumettre son programme nucléaire aux garanties de l'AIEA et fait fi de tous les appels lancés par la communauté internationale pour qu'il s'y conforme. L'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à son Protocole additionnel faciliterait le maintien de la paix dans la région.

La délégation de mon pays salue l'action de l'Agence sur le continent africain. Nous nous félicitons de l'accroissement du budget pour lutter contre la maladie et apporter une aide médicale dans ce domaine. Nous appelons l'Agence à consacrer davantage de moyens à la lutte contre la maladie et la pauvreté dans le monde entier, et sur le continent africain en particulier.

**M. Alazemi** (Koweït) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale débat aujourd'hui d'un point important de son ordre du jour, étroitement associé au

principe qui a présidé à la création de l'ONU, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Après avoir examiné le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'État du Koweït exprime ses félicitations sincères au Directeur général de l'Agence, M. Mohamed ElBaradei, ainsi qu'à tout son personnel pour leurs efforts et le travail acharné qu'ils ont accompli afin de réaliser les objectifs et aspirations des peuples et États du monde, en faisant respecter le principe de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le bien de l'humanité.

Nous remercions également le Représentant permanent de l'Algérie d'avoir présenté à l'Assemblée générale le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA pour l'année 2007 (A/63/L.6), pour lequel mon pays votera.

Depuis son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) le 15 août 1986, l'État du Koweït s'est attaché à collaborer avec le Département de coopération technique de l'AIEA et à mettre en œuvre un ensemble de projets pour renforcer ses propres capacités et créer des laboratoires spéciaux afin de mesurer le niveau d'isotopes radioactifs trouvés dans l'eau et le sol koweïtiens. Convaincu qu'il importe au plus haut point de former des spécialistes nationaux qualifiés dans les domaines de la protection contre les radiations nucléaires et de la manipulation sûre des matériaux radioactifs, mon pays a pris l'initiative d'organiser des ateliers régionaux en coopération avec l'AIEA. De plus, il continue d'envoyer des étudiants assister à des cours de formation donnés au siège de l'AIEA.

Par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique, l'Agence joue un rôle clef dans l'échange et le transfert d'informations nucléaires et de savoir faire entre les États membres, en particulier au bénéfice des pays en développement. Le Programme vise à faciliter l'utilisation de la science atomique et des technologies connexes et à répondre, de façon durable, aux besoins économiques et sociaux des États membres par l'emploi sûr de la puissance atomique pour la production alimentaire, les soins de santé, la gestion des ressources hydriques et la protection de l'environnement.

Dans ce contexte, nous souscrivons à ce qui est dit dans le rapport annuel de l'Agence pour 2007 à propos du renforcement des capacités des États membres en matière de technologies nucléaires

appliquées. Ces technologies ont pour but de lever les obstacles à la réalisation d'une sécurité alimentaire durable par l'utilisation de la technologie pour remédier à la détérioration des sols, parvenir à intensifier durablement la production de cultures et de bétail, combattre les organismes nuisibles aux végétaux grâce à des techniques de stérilisation des insectes, améliorer la qualité et l'innocuité des aliments et consolider les efforts de l'Agence pour garantir durablement la sécurité alimentaire, ce qui est particulièrement important au vu de la crise alimentaire internationale que connaissent la plupart des États.

Le rôle vital de l'AIEA pour empêcher que l'énergie nucléaire ne soit utilisée à des fins militaires et promouvoir son exploitation pacifique de la manière la plus sûre possible ne peut être rempli qu'à la faveur d'efforts concertés de tous les États. Le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe a donc recommandé que ses pays membres réalisent une étude en vue de créer un programme conjoint sur la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux normes et régimes internationaux.

Nous notons également qu'il est regrettable que les appels lancés par l'Agence à certains États dotés d'activités et capacités nucléaires avancées pour qu'ils adhèrent au TNP et appliquent les garanties généralisées de l'AIEA restent sans réponse, ce qui a des effets négatifs sur la paix et la sécurité internationale.

Dans ce contexte, l'objectif d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient ne sera jamais atteint tant qu'Israël restera le seul pays de la région qui refuse de soumettre ses installations au régime des garanties de l'AIEA. Cela représente un obstacle majeur à l'universalité du TNP et au renforcement de son régime. Si cette situation irrégulière persiste, d'autres États de la région pourraient y voir une incitation à acquérir ou fabriquer des armes atomiques, en invoquant le laxisme de l'Agence face aux pays qui refusent l'inspection de leurs installations.

Au vu de l'intransigeance de la position israélienne sur la question, nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP et soumette toutes ses installations nucléaires au régime des garanties de l'AIEA. Nous réaffirmons le droit de tous les États de la région à acquérir la technologie, le savoir-faire et l'expérience nécessaire pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre des conventions

internationales pertinentes, faisant ainsi du Moyen-Orient, y compris le Golfe, une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

S'agissant de l'évolution de la question du nucléaire iranien, et suivant notre conviction qu'il est nécessaire de respecter la légitimité internationale et le principe consistant à favoriser un règlement pacifique des différends, l'État du Koweït appelle son amie la République islamique d'Iran à poursuivre sa coopération avec l'AIEA dans la transparence afin de dissiper les craintes et les doutes sur la nature de son programme nucléaire, à régler tous les problèmes en suspens et à donner aux initiatives diplomatiques le temps de trouver une solution pacifique, grâce à la souplesse, à la sagesse et à la responsabilité de toutes les parties concernées.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir de mon pays de voir la communauté internationale continuer d'appuyer l'AIEA dans son action pour assurer une mise en œuvre intégrale et non sélective de tous les accords internationaux relatifs au désarmement, y compris le TNP, avec ses trois piliers : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, pour le rapport sur les activités de l'Agence en 2007 (voir A/63/276). Nous apprécions les énormes efforts engagés par l'Agence et son rôle important dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

Au cours de l'année écoulée, l'Agence a notablement progressé dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Grâce à ses programmes consacrés à l'énergie nucléaire, aux applications nucléaires et à la coopération technique, l'Agence a aidé les États membres à répondre aux difficultés qu'ils rencontrent en matière d'approvisionnement en énergie, de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement. Des progrès louables ont été réalisés dans ces domaines.

Parallèlement, l'Agence a aussi joué un rôle crucial dans la préservation de l'utilisation pacifique des matières et installations nucléaires et dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. La Chine salue le rôle positif qu'a joué l'Agence dans la promotion d'un règlement pacifique de la question

nucléaire dans la péninsule coréenne et de la question nucléaire iranienne. Durant l'année écoulée, l'Agence a appliqué des garanties dans plus de 160 pays et travaillé activement à promouvoir la signature des protocoles additionnels et à mettre en œuvre le système intégré de garanties.

La dynamique internationale de développement de l'énergie nucléaire est aujourd'hui très forte. Comment donner aux États membres la possibilité de promouvoir l'utilisation pacifique de cette énergie tout en empêchant la prolifération des armes nucléaires est une question importante, qui a des répercussions sur l'orientation future de l'Agence. La Chine estime que le rôle et les fonctions de l'Agence devraient être renforcés en conséquence.

Premièrement, il est essentiel que l'Agence améliore encore ses compétences, afin de pouvoir mieux aider les États membres à mettre en place des infrastructures et applications électronucléaires, à accéder plus rapidement aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à élargir le champ de ces utilisations.

Deuxièmement, l'Agence devrait encore renforcer son système de réglementation relatif à la sûreté nucléaire et continuer à aider les États membres à établir des systèmes sains et efficaces de sûreté nucléaire.

Troisièmement, l'Agence devrait continuer de traiter les questions de vérification de manière impartiale et équilibrée et d'œuvrer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience de son système de garanties, afin de promouvoir encore l'universalité et la mise en œuvre du Protocole additionnel.

La Chine n'a jamais cessé de soutenir activement les programmes de coopération technique de l'Agence et d'y participer. Nous entretenons d'une étroite coopération avec l'Agence et avec les États membres concernés. Je suis heureux de rappeler la coopération très fructueuse entre la Chine et l'Agence sur la question de la sûreté nucléaire au cours des préparatifs des Jeux olympiques de Beijing 2008. L'Agence a envoyé des experts qualifiés en Chine pour y dispenser conseils et formation. Elle a également fourni à la Chine des équipements, éminemment nécessaires, de détection des matières nucléaires. En mai de cette année, après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Wenchuan, dans la province chinoise du Sichuan, l'Agence a fourni par le biais de son programme de coopération technique des outils de

détection des matières radioactives, ainsi qu'une formation à leur utilisation. Cela a joué un rôle important dans le recours aux sources radioactives pour les opérations de recherche consécutives au tremblement de terre. Le Gouvernement chinois souhaite remercier sincèrement l'Agence pour tous ces efforts.

Comme toujours, la Chine soutiendra l'Agence et continuera de travailler avec les autres États membres et avec le secrétariat pour veiller à ce que les travaux de l'Agence continuent à progresser.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): C'est pour moi un grand plaisir que d'accueillir le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, et de le remercier d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence.

Depuis plus de 50 ans, l'Agence est le centre de la coopération mondiale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Russie a toujours fermement soutenu le rôle et l'autorité de l'Agence. Nous continuerons d'appuyer activement le large éventail d'activités de l'AIEA. Nous apprécions les efforts de M. ElBaradei, à qui l'Agence doit une grande part de son succès.

Nous pensons que les améliorations supplémentaires des activités de l'AIEA devraient reposer sur une mise en œuvre équilibrée de tous les aspects de son mandat. Selon nous, la principale priorité dans un avenir proche va être de créer les conditions nécessaires pour que tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) puissent jouir librement et pleinement des bénéfices de l'énergie nucléaire, en conformité avec les exigences du système de non-prolifération.

Parmi les exemples de coopération fructueuse, citons le Projet international de l'Agence sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants, lancé en 2000 à l'initiative de la Russie. Nous en apprécions hautement les résultats, l'autorité croissante sur le plan international et les nouvelles tendances positives quant à sa mise en œuvre et son développement. Nous comptons poursuivre notre soutien à ce projet, y compris par des moyens financiers.

Aux yeux de la Fédération de Russie, les questions d'accès aux services relatifs au cycle du combustible irradié et le règlement du problème du

combustible nucléaire usé et de la gestion des déchets radioactifs sont cruciaux pour le développement de l'énergie nucléaire à grande échelle. Il ne fait aucun doute que l'Agence joue un rôle central dans la promotion des approches multilatérales, et nous la soutiendrons activement de ce point de vue. Nous sommes disposés à travailler avec tous les États intéressés pour définir et harmoniser, lorsque cela est possible et réalisable, les initiatives portant sur des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire. Par conséquent, nous appliquons de façon rigoureuse l'initiative russe visant à établir une infrastructure mondiale pour l'énergie nucléaire, qui nous permettra d'assurer l'accès équitable de toutes les parties intéressées à l'énergie nucléaire dans le strict respect des dispositions du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Afin d'atteindre les buts fixés par cette initiative, un centre international d'enrichissement de l'uranium a été mis en place en 2007 dans la Fédération de Russie, au sein de l'usine fédérale d'électrolyse chimique d'Angarsk, en coopération avec la République du Kazakhstan. Nous sommes reconnaissants à l'AIEA d'avoir réagi favorablement à l'initiative de la Russie, en particulier pour ce qui est de la création du centre international, ouvert à la participation d'États tiers sans aucune condition politique. Les procédures d'adhésion de l'Arménie et de l'Ukraine sont actuellement en cours de finalisation. En janvier 2008, l'AIEA a été officiellement informée que le centre avait été ajouté à la liste des installations du cycle du combustible russes pouvant être couvertes par les garanties de l'AIEA.

Étant donné le nombre d'idées qui existent à propos de la garantie des livraisons de combustible, il est clair que le moment est venu d'étudier et, à terme, d'harmoniser les approches et les principes utilisés pour assurer ces livraisons. Lors de la cinquante-deuxième Conférence générale de l'AIEA, nous avons exposé quels devraient être ces principes. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de l'Agence, en tant qu'unique organe international ayant mandat pour évaluer la mesure dans laquelle les États respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

L'un des instruments de l'Agence qui s'avère efficace dans ce domaine est le Protocole additionnel relatif aux accords de garantie. À l'avenir, le Protocole additionnel est voué à devenir la norme universelle pour vérifier que les États parties au TNP respectent bien leurs obligations ainsi qu'une nouvelle règle

essentielle en matière de régimes de contrôle des exportations nucléaires. Nous avons l'intention de continuer d'aider l'Agence à renforcer son système de garanties, y compris grâce à notre programme national d'appui scientifique et technologique aux garanties.

La Russie a ratifié son protocole additionnel en octobre 2007. Nous espérons que tous les États qui n'ont pas encore accédé à cet important instrument, et en premier lieu ceux qui mènent des activités nucléaires importantes ou qui possèdent des stocks substantiels de matières nucléaires, le feront le plus rapidement possible.

Aujourd'hui, l'un des éléments les plus importants pour assurer la sécurité nationale d'un État donné et de la communauté internationale dans son ensemble est la capacité de réagir de manière appropriée et en temps voulu à la menace du terrorisme nucléaire. À cet égard, nous notons la contribution précieuse que les experts de l'AIEA apportent à la mise en œuvre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Cette initiative renforce et complète utilement les activités de l'AIEA dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de sécurité nucléaire de l'Agence pour 2006-2009. Nous avons l'intention de continuer d'améliorer les paramètres de notre coopération pratique dans ce domaine, y compris pour ce qui est de l'appui fourni en matière de ressources.

Nous soutenons la coopération active qui existe entre l'AIEA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que d'autres organisations et structures internationales pour lutter contre la menace du terrorisme nucléaire. La Fédération de Russie a ratifié l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous engageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier rapidement la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires ainsi que son amendement.

L'un des trois piliers sur lesquels repose l'activité de l'AIEA est d'assurer la sûreté nucléaire et radiologique. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Agence pour aider les États à mettre en place et à renforcer des systèmes de réglementation nationaux dans ce domaine. Nous entendons continuer d'accorder un appui efficace aux efforts de l'AIEA visant à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique, du

transport sûr des matières nucléaires et radioactives et de la gestion des déchets radioactifs.

Nous accordons une grande importance à la mise en œuvre des projets de coopération technique relatifs à l'élimination de l'uranium fortement enrichi des réacteurs de recherche conçus sous l'ère soviétique. En 2007, la Fédération de Russie a fourni une assistance technique au Viet Nam, à la Pologne et à la République tchèque pour éliminer le combustible irradié.

La Russie a l'intention d'aider l'Ukraine à améliorer la sûreté de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à accélérer le démarrage du démantèlement de cette centrale. À cette fin, nous allons verser 17 millions de dollars au compte « Sûreté nucléaire » et au Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl.

Un autre domaine d'activité important de l'Agence est la mise en œuvre de son programme de coopération technique. La Fédération de Russie verse et continuera de verser toutes ses contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'AIEA. Nous sommes favorables au maintien du dispositif actuel de financement du Fonds de coopération technique au moyen de contributions payées par les États Membres dans leur monnaie nationale, et dont le montant est calculé selon le barème des quotes-parts de l'ONU, conformément à la pratique en vigueur.

La Fédération de Russie a l'intention d'aider la République d'Arménie à améliorer la sûreté de sa centrale nucléaire. Nous projetons de fournir cette assistance dans le cadre du Programme de coopération technique de l'AIEA et d'allouer 10 millions de dollars à cette fin.

Je réitère notre appui au projet de résolution de l'Assemblée générale sur le rapport de l'AIEA (A/63/L.6). Coauteur de ce projet, la Russie accorde une grande importance au travail de l'Agence et est persuadée qu'il se poursuivra à l'avenir dans l'intérêt du renforcement de la sécurité internationale.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter du rapport (voir A/63/276) présenté par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que de son contenu qui passe en revue le vaste éventail d'activités importantes et variées menées par l'Agence en 2007.

Je voudrais également confirmer notre confiance absolue dans la capacité effective de l'Agence d'apporter une attention équilibrée aux trois principaux piliers de ses activités, à savoir la technologie, la sûreté et la vérification.

*M. Wolfe (Jamaïque), Vice-Président, assume la présidence.*

L'année 2007 a marqué le cinquantième anniversaire de la création de l'AIEA; 50 années d'existence au cours desquelles elle a, entre autres, contribué à la mise en œuvre des systèmes de garanties généralisées, au renforcement des normes de sûreté et de sécurité nucléaires et au recours accru à une énergie nucléaire sans danger, de sorte qu'en 2007, quelque 439 réacteurs nucléaires ont fourni 15 % de l'électricité mondiale et des dizaines d'autres sont soit en construction, soit en cours de planification.

L'Égypte a, dès sa création, appuyé l'AIEA, convaincue qu'elle joue un rôle dans la consolidation de la paix internationale et de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans des domaines servant les aspirations au développement des pays en développement et répondant aux besoins de la communauté internationale dans des secteurs très divers.

Depuis qu'on lui a confié la tâche d'instaurer et de gérer le système des garanties généralisées pour les États non dotés d'armes nucléaires, l'Agence a vu son rôle gagner encore en importance. Tous les États du Moyen-Orient ont ainsi pris conscience de l'importance cruciale d'accéder au régime de garanties généralisées de l'AIEA, à l'exception d'Israël, qui est le seul État à n'avoir toujours pas adhéré au régime, en dépit de l'adoption à la Conférence générale de 2003 d'une résolution intitulée « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », demandant à Israël d'adhérer au régime des garanties généralisées afin de faciliter la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de favoriser la stabilité régionale et la confiance.

À l'évidence, la présence au Moyen-Orient d'installations nucléaires non soumises au régime des garanties et qui ne respectent pas les normes de sûreté et de sécurité internationales exige une action régionale et internationale efficaces, en particulier dans la mesure où l'absence de contrôle international sur ces installations menace la sécurité et la stabilité de la région tout entière.

Nous demandons instamment aux pays qui n'ont pas reconnu l'importance des appels lancés par le monde arabe pour que l'AIEA examine sérieusement la question de la capacité nucléaire d'Israël de reconsidérer leur attitude non constructive qui empêche la Conférence générale de l'AIEA d'examiner un projet de résolution sur cette question si importante. Cette tendance s'est à nouveau confirmée lors de la session de 2008, ce qui va rendre la crise encore plus complexe et accroître les menaces nucléaires sur le Moyen-Orient, et affaiblira en fin de compte le rôle même de l'Agence.

Il importe de prouver par des mesures concrètes la sincérité de l'appui souvent réitéré dans nos déclarations à l'Assemblée générale ou à la Première Commission au rôle central que joue l'AIEA dans le domaine de la vérification. Ces mesures concrètes pourraient notamment consister à fournir à l'Agence les ressources financières dont elle a besoin et à renforcer son autorité juridique en donnant au régime de garanties généralisées un caractère universel, ce qui permettrait d'exiger des États qu'ils s'engagent à renforcer les capacités de vérification de l'Agence.

À l'heure où les pays en développement ont de plus en plus besoin de sources d'énergie propres et peu coûteuses pour satisfaire les besoins de leurs programmes de développement et améliorer leurs situations socioéconomiques, l'Égypte estime que l'Agence a un rôle crucial à jouer pour étendre les possibilités de développement durable et permettre véritablement aux États non dotés d'armes nucléaires qui ont signé le TNP de satisfaire leurs besoins en énergie nucléaire. Cela devrait intervenir dans un cadre où serait respecté leur droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ainsi que le prévoit l'article IV du TNP.

L'importance du rôle de l'AIEA s'est même encore accru dans la mesure où, au niveau international, il existe toujours des restrictions qualitatives et quantitatives aux transferts de technologie liée à l'énergie nucléaire des pays développés vers les pays qui le sont moins. Il est de fait regrettable que, d'un côté, l'on continue de s'employer à imposer des restrictions injustes à l'acquisition par des États non dotés d'armes nucléaires des matières et de la technologie nécessaires pour mettre au point des programmes nucléaires pacifiques, alors que, de l'autre, on déploie des efforts, bien plus importants que ceux consentis en faveur des États non dotés d'armes nucléaires, pour faciliter l'accès de

certain États qui ne sont pas parties au TNP aux technologies et aux matières nucléaires. L'Égypte pense que cette approche menace sérieusement le caractère universel du régime de garanties globales et sape les efforts visant à éviter de le politiser d'une manière qui met en péril sa validité ainsi que la valeur et la viabilité du TNP lui-même.

Dans ce contexte, bien que les États dotés d'armes nucléaires n'aient pas rempli leurs obligations en matière de désarmement nucléaire conformément au TNP, à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et au Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000, ces États et d'autres bénéficiant de la protection nucléaire que ces instruments leur assurent, continuent d'œuvrer pour imposer des engagements supplémentaires aux États non dotés d'armes nucléaires sous la forme de garanties supplémentaires. Ils le font en ignorant le caractère volontaire de tout engagement international supplémentaire au-delà du régime de garanties globales ainsi que l'obligation logique d'assurer l'universalisation du régime de garanties globales de l'AIEA avant de tenter de modifier le système de manière discriminatoire.

Au cours de 2007 et jusqu'à ce jour, l'Agence a continué d'examiner les aspects techniques, juridiques et opérationnels d'un certain nombre de propositions actuelles concernant les garanties en matière de combustible nucléaire sur la base d'une approche multilatérale du cycle de combustible nucléaire. La position de l'Égypte coïncide avec ce que le Directeur général de l'AIEA a dit en juin 2007 à cet égard dans le rapport présenté au Conseil d'administration, à savoir qu'il n'y avait aucune raison de supposer que des approches multilatérales à l'égard du cycle de combustible nucléaire devaient restreindre de quelque manière que ce soit les choix nationaux librement réalisés dans ce domaine, conformément au droit inaliénable garanti par le TNP aux États non dotés d'armes nucléaires.

L'Égypte répète qu'elle souhaite appuyer les activités de l'Agence dans le domaine de la coopération technique dont l'Égypte et d'autres pays en développement bénéficient dans le cadre des programmes de coopération technique permettant d'utiliser les technologies nucléaires dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, des ressources hydrologiques, des isotopes radioactifs et de

l'irradiation. Dans ce contexte, nous réitérons notre conviction qu'il importe de renforcer le rôle de l'Agence dans le domaine des transferts de technologies en obtenant ou en accroissant les ressources financières qui seront consacrées aux activités de coopération technique, étant donné que ces activités représentent le pilier principal des activités essentielles de l'Agence conformément à ses statuts.

En tenant compte du rôle de l'Agence, tribune multilatérale internationale chargée d'appliquer les normes de sécurité les plus élevées possibles aux réacteurs d'énergie nucléaire, l'Égypte, État désireux de se doter de l'énergie nucléaire pour assurer son propre développement, coopère avec l'Agence dans ce domaine. Cette coopération comprend une évaluation des exigences en matière d'énergie et de conseils techniques pour ce qui est du développement efficace et sûr des capacités nationales aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous espérons que l'Agence continuera à appuyer nos efforts dans ce domaine.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour remercier particulièrement le personnel de l'Agence et le Directeur général, Mohamed ElBaradei, pour le rôle exceptionnel et équilibré qu'il a joué en sa qualité de directeur de l'Agence depuis qu'il a pris ses fonctions en 1997. Je tiens aussi à dire combien nous sommes reconnaissants que, sous sa direction éclairée, on ait pu progresser dans le développement de cet organe international extrêmement sensible et important. À cet égard, je voudrais réaffirmer que l'Égypte continuera d'appuyer l'Agence de toutes les manières possibles pour préserver la valeur que la communauté internationale attache à son rôle équilibré et à la contribution qu'elle apporte à la sécurité, la stabilité, les avancées scientifiques et le bien-être.

**M. Chow** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour se rallie aux autres Membres de l'Assemblée générale pour remercier le Directeur général et son personnel dévoué pour le rapport détaillé (voir A/63/276) et le travail remarquable qu'ils ont réalisés, qui illustrent les qualités de direction et la compétence du Directeur général. Nous voudrions réaffirmer notre plein appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que centre de liaison de la coopération nucléaire, conformément aux trois piliers que sont la technologie, la sécurité et la vérification.

L'année 2007 a marqué le cinquantième anniversaire de la fondation de l'AIEA, qui traduit

concrètement les espoirs et aspirations de la communauté internationale à l'égard des « atomes pour la paix ». Après 50 ans de progrès importants, les activités de l'Agence restent cruciales pour faire progresser les applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires dans le domaine du développement économique et social. Dans ce contexte, Singapour se félicite de l'initiative prise par l'Agence pour réfléchir aux défis et aux possibilités auxquels elle fera face dans les années à venir. Les travaux récents de la Commission des éminentes personnalités sur l'avenir de l'Agence représentent un exercice opportun permettant d'examiner comment ses trois piliers clefs, à savoir la sécurité, la technologie et la vérification nucléaires peuvent être renforcés. À cette fin, Singapour appuie pleinement l'Agence et est disposé à travailler avec toutes les parties prenantes.

Au moment où l'énergie nucléaire exerce un attrait grandissant en tant qu'autre source d'énergie pour un nombre croissant de pays, le rôle principal de l'AIEA consistant à assurer l'utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire a acquis une importance nouvelle. À la fin de 2007, 34 centrales nucléaires au total étaient en construction dans le monde. Le rapport récent du Directeur général indique que ce chiffre est passé à 36. L'intérêt croissant à l'égard de la puissance nucléaire est centré en Asie, ce qui correspond à la croissance économique rapide de la région et à la demande croissante d'énergie qui l'accompagne.

Conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États ont le droit souverain de se doter de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils ont parallèlement la grave responsabilité d'examiner minutieusement les questions de sécurité et de sûreté que pose l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La tragédie de Tchernobyl rappelle de manière tragique les conséquences dévastatrices et à long terme qui résultent d'un accident grave dans une centrale nucléaire. Les effets sur la population touchée et les économies avoisinantes continuent de se faire sentir. Nous devrions en tirer une leçon car le monde ne peut pas se permettre un nouveau Tchernobyl.

Malheureusement, malgré les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie et la construction actuelle de centrales parasismiques, des accidents peuvent toujours se produire. La centrale nucléaire de Kashiwazaki-Kariwa et le tremblement de terre du 16 juillet 2007 nous rappellent tragiquement la manière dont les accidents peuvent se produire. Heureusement, la centrale nucléaire a été conçue pour

résister à des chocs au-delà du seuil sismique recommandé. Cela permet d'éviter une catastrophe nucléaire trop grave. Dans ce cas de figure, l'approche responsable adoptée par le Japon était louable.

Nous ne pouvons toutefois pas nous reposer sur nos lauriers, d'autant que davantage d'États envisagent de se doter de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie de substitution. Les États qui se dirigent vers cette voie ne doivent pas négliger ou compromettre la sécurité de leur population et des régions voisines. Les plans et les sites des centrales doivent être examinés minutieusement. Installer des réacteurs nucléaires dans des zones volcaniques ou sujettes aux tremblements de terre peut se révéler meurtrier. Les effets d'un accident nucléaire dépassent les frontières et peuvent toucher toute une région. C'est pourquoi il est indispensable de prendre en outre dûment en compte des préoccupations régionales en matière de sûreté lors de la conception et de la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Lors du douzième sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), organisé à Cebu, aux Philippines, les dirigeants de l'ASEAN, reconnaissant que la région devait rechercher des sources d'énergie de substitution, ont chargé des responsables d'étudier la création d'un régime régional de sûreté nucléaire. Les dirigeants, en signant la Déclaration de l'ASEAN sur la viabilité environnementale lors du treizième sommet de l'ASEAN, ont une nouvelle fois réaffirmé leur décision de coopérer à l'échelle de l'ASEAN afin d'établir un régime régional de sûreté nucléaire.

Nous pensons que l'AIEA peut aider notre région à adopter un ensemble de normes communes et de pratiques optimales qui soient conformes aux normes internationales de conception des centrales nucléaires et de gestion et de mise au point des technologies nucléaires. Les régimes régionaux de sûreté et de sécurité appuyés par l'AIEA peuvent se révéler indispensables pour aider les États à constituer des capacités fondées sur les protocoles et les normes de sûreté de l'AIEA. Singapour continuera de travailler en coopération étroite avec l'AIEA et les partenaires régionaux pour concevoir et promouvoir un cadre régional de collaboration et de coopération, et pour adopter les meilleures pratiques en la matière. À cette fin, la région peut contribuer de manière constructive et responsable à promouvoir une culture de la sûreté parmi les organismes de surveillance et d'exploitation nucléaires.

Pour préparer l'avenir, nous pensons qu'il est également opportun d'examiner le rôle futur de l'AIEA. La Commission des éminentes personnalités a émis un certain nombre de recommandations importantes qui méritent d'être prises en compte, notamment : continuer d'harmoniser les normes nucléaires régionales, inciter les pays à passer des évaluations volontaires par les pairs à des évaluations obligatoires, et examiner, par le biais d'inspections obligatoires, la conformité avec les normes nucléaires pour aider à renforcer la sûreté dans le monde et la confiance générale.

Pour conclure, Singapour voudrait exprimer son appui constant aux travaux importants que mène l'AIEA dans les domaines des utilisations pacifiques de la technologie, de la sûreté et de la sécurité, et de la vérification nucléaires. Nous demandons instamment à tous les États, notamment à ceux qui n'ont pas honoré toutes leurs obligations ou réglé tous les problèmes, de coopérer pleinement avec l'AIEA, afin de renforcer la coopération et la confiance, dans le cadre des efforts de la communauté internationale visant à accroître la paix et la sécurité mondiales.

**M. Natalegawa** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, qui a présenté le rapport annuel de l'AIEA pour 2007 (voir A/63/276). Son mandat a coïncidé avec une période de défis mondiaux complexes. Nous le remercions pour l'excellent travail qu'il a accompli et de ses efforts tenaces durant ces longues années, qui ont permis à l'Assemblée de s'attaquer à ces défis de manière efficace, tout en se préparant à relever ceux de l'avenir.

Parmi ses plus grandes réalisations, l'AIEA a contribué à promouvoir le progrès humain dans les applications nucléaires, à encourager le développement socioéconomique et à maintenir la paix et la sécurité mondiales. C'est pourquoi nous exprimons notre sincère appréciation à l'égard du rôle que l'Agence joue depuis de nombreuses années dans la promotion de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, au titre des trois piliers de son mandat.

L'Indonésie attache une grande importance à la coopération technique avec l'Agence, qui contribue beaucoup au développement des États Membres. Cependant, nous avons l'obligation d'assurer à l'AIEA des ressources suffisantes, garanties et prévisibles,

pour ses activités. Pour sa part, l'Indonésie a appuyé les activités de coopération technique et s'est régulièrement acquittée de sa contribution annuelle aux objectifs du Fonds de coopération technique. Afin d'aider le Fonds à atteindre l'objectif qu'il a fixé pour 2009, l'Indonésie s'est engagée à verser la somme de 100 000 dollars.

Nous estimons que le système de financement actuel du Fonds, fondé sur des contributions volontaires, n'est ni équitable, ni capable de répondre aux besoins essentiels des États Membres, particulièrement ceux des pays en développement. Afin d'accroître l'efficacité de sa coopération technique, l'AIEA devrait chercher à répartir son budget de manière plus équilibrée afin de refléter l'importance égale des trois piliers de l'Agence, conservant ainsi un équilibre entre ses différentes activités statutaires.

Il reste indispensable de renforcer l'efficacité de l'Agence, y compris ses résultats dans le cadre des activités de coopération technique, afin qu'elle puisse répondre aux difficultés posées par l'évolution des circonstances et aux divers besoins des États Membres. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise qu'a prise le Directeur général d'établir la Commission des éminentes personnalités, afin de réfléchir sur la nature et la portée du programme de l'Agence jusqu'à 2020 et au-delà. Nous espérons que le rapport suscitera des discussions entre les États Membres, pour que ses recommandations contribuent à la réalisation des objectifs de développement et renforcent la crédibilité et l'efficacité de l'Agence.

L'Indonésie appuie résolument, depuis longtemps, la promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et l'AIEA mène un programme de coopération technique vaste et efficace dans mon pays. L'Indonésie salue avec force les travaux menés par l'Agence dans des domaines d'importance vitale, tels que l'alimentation et l'agriculture, y compris ses travaux visant à renforcer la capacité des États Membres de garantir une sécurité et une productivité alimentaires durables, moyennant l'utilisation de techniques nucléaires. Redynamiser l'agriculture et appuyer la recherche sur un large éventail de technologies, y compris les types de semences mieux adaptées et les techniques agricoles, sont des éléments essentiels. L'Agence doit, selon son mandat, contribuer énergiquement à ces efforts mondiaux visant à réduire les pénuries alimentaires, en aidant à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, toutes les ressources technologiques et scientifiques disponibles.

Conscients que les principales questions de notre temps en matière de santé, telles que le cancer, exigent une coopération internationale concertée, nous soutenons également le Programme d'action pour la cancérothérapie de l'AIEA. Le Programme a joué un rôle croissant dans les efforts internationaux pour combattre le cancer dans le monde en développement. L'Indonésie souhaite bénéficier de la coopération avec l'AIEA dans le cadre de cet important Programme.

Il est encourageant de voir que l'AIEA est parvenue à renforcer la sensibilisation sur la scène internationale concernant le rôle futur de l'énergie nucléaire dans la lutte contre le défi majeur posé par les changements climatiques. Nous saluons la publication par la *Nuclear Technology Review 2008* des résultats de la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Bali, en Indonésie, en décembre dernier, et qui a tracé la voie vers – nous l'espérons, un accord effectif sur les changements climatiques pour l'après-Kyoto, à partir de 2012. La revue a indiqué avec justesse que la Conférence avait progressé dans la gestion des risques liés aux changements climatiques mondiaux.

Nous saluons les travaux réalisés dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants. L'Indonésie, en tant que membre de ce projet, continue d'en soutenir les activités visant à répondre aux besoins énergétiques mondiaux et à promouvoir un développement économique et social durables.

Dans le cadre des efforts déployés pour consolider le régime international de sûreté nucléaire, nous avons participé activement au Réseau asiatique de sûreté nucléaire, qui a joué un rôle important dans la promotion des réseaux de sûreté nucléaire, et qui contribue aux activités de sûreté nucléaire des pays asiatiques. Nous encourageons d'autres pays d'Asie à participer au Réseau, qui est le seul à promouvoir la sûreté nucléaire dans la région. Nous encourageons l'Agence à continuer d'appuyer les activités régionales de sûreté nucléaire menées dans le cadre de ce Réseau.

L'Indonésie, en tant qu'État archipel, continue de soutenir les efforts déployés par l'AIEA pour renforcer la coordination et la coopération, pour examiner les possibilités d'accidents ou d'incidents durant le transport par mer du combustible irradié, ainsi que des déchets nucléaires et des matières radioactives à forte concentration, et pour écarter les risques éventuels

pour la santé humaine et l'environnement dans les pays de transit. Nous considérons que le développement de l'énergie nucléaire créera des possibilités et des défis et que nous devons trouver une solution concernant la gestion du combustible irradié et le traitement des déchets, afin de garantir le développement durable de l'énergie nucléaire. Il importe cependant que les mesures de renforcement de la sécurité nucléaire n'entravent pas la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques, de l'échange de matières nucléaires à des fins pacifiques, et de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'Indonésie continue d'appuyer les travaux de l'Agence visant à renforcer l'efficacité et l'efficience du système des garanties. Ce système est tout à la fois une partie fondamentale du régime mondial de non-prolifération nucléaire et un élément essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. Ma délégation a le plaisir d'annoncer qu'en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, l'Indonésie a mis en vigueur un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel, et mis en œuvre des garanties intégrées en collaboration avec l'Agence. Toutefois, nous constatons avec préoccupation que les progrès réalisés en matière d'universalisation des accords de garanties et des protocoles additionnels ont été plus lents que prévus. L'universalisation devrait s'appliquer de la même façon aux États dotés d'armes nucléaires qu'à ceux qui n'en ont pas.

L'Indonésie attache une grande importance au TNP et espère qu'à l'avenir, les parties seront en mesure de formuler un texte de consensus que l'on pourrait recommander à la Conférence d'examen de 2010 d'adopter. Lors de cette Conférence, tous les pays devraient renouveler leur engagement en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, et intensifier leurs efforts en vue de concrétiser les trois piliers du TNP d'une manière équilibrée, globale et non discriminatoire. L'Agence devrait se préparer afin d'être prête à répondre aux besoins techniques de vérification dans l'optique d'un futur désarmement nucléaire. Étant donné que la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire se renforcent mutuellement, l'Agence devrait aborder la question de la vérification tant pour ce qui est des engagements pris en matière de non-prolifération que dans l'optique d'un futur désarmement nucléaire.

Nous sommes d'avis que la conclusion d'un accord multilatéral relatif au cycle du combustible qui garantirait notamment la sécurité de l'approvisionnement en combustible nucléaire constituerait un mécanisme complémentaire de renforcement du régime actuel de non-prolifération et devrait faire l'objet d'un débat non discriminatoire et ouvert. Les objectifs et les modalités de ces accords ne devraient ni abolir ni restreindre le droit de chaque État de mettre au point une technologie nucléaire.

Depuis longtemps déjà, la Conférence générale de l'AIEA porte son attention sur la situation au Moyen-Orient, mais malheureusement, les efforts visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires n'ont pas abouti. Cette situation nous préoccupe, et nous exigeons qu'Israël soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence et adhère au TNP, comme nombre de résolutions de l'Assemblée générale et de la Conférence générale de l'AIEA le lui ont déjà demandé.

L'Indonésie apprécie le fait que, malgré les difficultés, l'AIEA a, de manière générale, contribué à faire avancer l'application des accords de garanties dans certains pays.

Enfin, ma délégation tient à souligner que l'Indonésie est très attachée à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et qu'elle appuie pleinement l'AIEA. Nous devrions relever les défis devant lesquels nous nous trouvons par des actions concertées et concrètes dont les États membres, œuvrant de concert, doivent assumer la responsabilité. Le renforcement de l'Agence est dans notre intérêt à tous, et tous les États membres de l'Agence doivent s'y engager. Il nous semble impératif de poursuivre un débat constructif entre les États membres pour veiller à ce que les exigences, les préoccupations et les priorités, des pays en développement en particulier, soient dûment prises en compte.

**M. Tarar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise tient tout d'abord à se féliciter du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/63/276) et à saluer à ce propos les efforts déployés par l'Agence et son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei.

Le rôle de l'AIEA – principale organisation mondiale chargée de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – prend encore plus d'importance compte tenu de la demande mondiale

croissante d'énergie et de la baisse des réserves de combustible fossile, ainsi que des divers problèmes liés à l'impact sur l'environnement et à la prolifération. L'AIEA peut beaucoup aider à répondre aux besoins et aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle en garantissant un accès équitable aux matières, à la technologie et au matériel nucléaires à des fins pacifiques.

Pour veiller à ce que chaque État puisse exercer son droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, il faut définir des critères universels et non discriminatoires de coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris la production d'énergie nucléaire. À cet égard, les principes devraient primer sur l'opportunisme et les intérêts commerciaux. Une approche non discriminatoire en matière de promotion d'une coopération nucléaire civile aiderait à renforcer la confiance dans le système des garanties de l'AIEA, la crédibilité du système, et le régime de non-prolifération.

Dans le contexte des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il serait pertinent de rappeler les paroles du Président Eisenhower des États-Unis qui, dans le discours « Atomes pour la paix » qu'il a prononcé à la 470<sup>e</sup> séance plénière de l'Assemblée générale, en 1953, a déclaré ce qui suit :

« Il ne suffit pas de retirer cette arme des mains des soldats. Elle doit être mise entre les mains de ceux qui sauront la débarrasser de son utilisation militaire et l'adapter à l'art de la paix. »

Il est impératif de placer le paradigme d'« Atomes pour la paix », esprit fondateur de l'AIEA, au cœur de toute vision future de l'Agence. Cela ne pourra se faire que si l'on maintient un équilibre entre les activités de promotion de l'Agence et son action dans les domaines de la vérification, de la sécurité et de la sûreté nucléaires. Nous ne devrions pas perdre de vue que le mandat statutaire de l'AIEA dans les domaines de la vérification, et de la sécurité et de la sûreté a pour but de faciliter la réalisation de l'objectif premier de l'Agence, à savoir la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

Il est essentiel que l'AIEA, qui est l'une des organisations techniques les plus efficaces du système des Nations Unies, continue de mettre l'accent sur la nature technique de ses activités de promotion, lesquelles se reflètent au mieux dans son Programme de coopération technique. Ce processus dynamique d'assistance technique a apporté des résultats

bénéfiques tangibles aux États membres en développement.

Le Pakistan a été l'un des principaux bénéficiaires du Programme de coopération technique de l'Agence, laquelle a apporté une précieuse contribution au développement de notre programme nucléaire pacifique. Nous tenons à exprimer toute notre appréciation au Département de la coopération technique pour le taux élevé de mise en œuvre et l'excellente exécution des programmes.

Quant à nous, nous avons apporté – et restons prêts à continuer à apporter à l'avenir – notre contribution aux activités de promotion de l'Agence en faisant partager notre expérience, en proposant des formations et en fournissant des services d'experts. Le Pakistan, qui a été l'un des premiers États membres de l'AIEA, s'est toujours fait l'avocat vigoureux de la promotion et de la mobilisation de la technologie nucléaire en faveur de la paix, du progrès et de la prospérité pour tous.

Le Pakistan a mis en place tout l'éventail des installations du combustible nucléaire. Il possède maintenant deux centrales nucléaires opérationnelles et une troisième est en construction. Nous prévoyons de construire une usine de conversion et d'enrichissement de l'uranium pour répondre aux besoins de nos centrales nucléaires. Comme nous l'avons déjà annoncé, le Pakistan a l'intention de soumettre cette installation aux garanties de l'AIEA. Nous attendons avec intérêt que l'Agence nous aide à terminer notre plan de production d'énergie nucléaire, et nous aide également dans nos activités d'exploration et de prospection d'uranium dans le pays, afin que cette source propre de production d'énergie soit exploitée autant que possible afin de remplacer les combustibles fossiles.

En même temps qu'il développe le cycle du combustible nucléaire, le Pakistan travaille à un vaste programme d'application de la technologie nucléaire et des radio-isotopes à l'agriculture, l'hydrologie et les secteurs de la médecine et de l'industrie.

Depuis qu'il a mis en place son programme de développement de l'énergie atomique, le Pakistan a toujours reconnu que la sûreté et la sécurité tant dans le contexte national qu'international étaient des objectifs vitaux. Bien que l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire (PNRA) ait été établie en tant qu'organe indépendant en 2001, la genèse de la protection physique des installations nucléaires et de la

sécurité des matières nucléaires et radioactives remonte à plusieurs décennies en arrière, à une époque où la sûreté et la sécurité étaient gérées au niveau interne par la Commission de l'énergie atomique du Pakistan.

Dans le domaine de la sécurité nucléaire, le Pakistan s'est toujours efforcé de suivre les normes internationales existantes. Le document de l'AIEA INFCIRC/225 intitulé « La protection physique des matières et des installations nucléaires », bien qu'il n'ait qu'une valeur indicative pour les États membres, a servi de base pour l'inspection et la mise en application au Pakistan. Nous avons également suivi les conseils fournis dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'AIEA et participons à sa Base de données sur le trafic nucléaire.

La loi portant création de l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire lui donne pour mandat de veiller à ce que des mesures appropriées soient prises par tous les établissements agréés pour protéger les installations et les matières nucléaires. Elle demande également à l'Autorité d'assurer la mise en œuvre de règlements interdisant la possession ou l'utilisation de matières nucléaires ou radioactives et l'accès non autorisé à des installations contenant de telles matières.

Depuis sa création, l'Autorité a adopté toute une réglementation et a amélioré celle qui existait déjà afin de l'harmoniser avec les normes internationales de sécurité et de sûreté nucléaires.

Depuis juin 2006, l'Autorité met en œuvre le Plan d'action national de sécurité nucléaire au Pakistan. L'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire a utilisé les normes de sécurité de l'AIEA comme base de sa réglementation nationale pour les installations nucléaires. L'Autorité a établi une coopération fructueuse avec l'AIEA et nous sommes profondément reconnaissants de l'aide fournie par l'Agence dans les domaines de la sécurité et de la sûreté nucléaires. Cependant, nous demandons instamment à l'Agence de trouver les moyens de faciliter les transferts de technologie en matière de sécurité. Nous demandons aussi aux États qui possèdent une technologie nucléaire avancée d'aller au-delà de leur politique actuelle qui souligne l'importance de la sécurité et de la sûreté nucléaires pour prendre des mesures visant à éliminer les restrictions injustifiées aux transferts de technologie et de matériel pour promouvoir l'objectif de sécurité et de sûreté nucléaires dans le monde entier.

Pour terminer, je tiens à déclarer officiellement que le Pakistan est attaché à la non-prolifération nucléaire. Notre bilan en matière de garanties de l'AIEA est irréprochable et nous avons toujours rempli nos obligations. Nous avons mis en place des contrôles efficaces sur les exportations de biens, de technologies et d'installations ayant trait aux armes nucléaires et à leurs vecteurs. Ces contrôles sont conformes aux normes internationales en vigueur. Compte tenu de notre attachement moral et politique à ces objectifs, nous pensons que le régime de non-prolifération mondial doit être renforcé grâce à la mise en œuvre non sélective, non discriminatoire et équitable de ses normes.

**M<sup>me</sup> Aitimova (Kazakhstan) (parle en anglais) :** Tout d'abord, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Mohamed ElBaradei, pour son rapport détaillé et sa déclaration sur les dernières activités de l'Agence.

Nous nous félicitons du résultat de la cinquante-deuxième Conférence générale de l'Agence qui a eu lieu à Vienne entre le 29 septembre et le 4 octobre 2008, et de l'adhésion du Sultanat d'Oman, du Royaume du Lesotho et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Agence. Nous souhaitons également la bienvenue aux États qui sont devenus membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 2007, à savoir Bahreïn, le Burundi, le Cap-Vert, le Congo et le Népal.

Le rapport annuel de l'AIEA de 2007 qui marque le cinquantième anniversaire du travail remarquable et indispensable de l'Agence montre que celle-ci continue de développer ses activités dans de nombreux domaines de la technologie nucléaire qui présentent une grande importance et un grand intérêt pour la communauté humaine. L'Agence doit, nous en avons la conviction sans réserve, accroître sa coopération technique en matière d'application de la technologie nucléaire aux domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la médecine et des ressources naturelles.

Aujourd'hui, nous allons adopter le projet de résolution adopté chaque année, qui réaffirme le ferme appui de l'Assemblée générale au rôle indispensable de l'AIEA « en encourageant et en soutenant la mise au point et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, le transfert de technologies aux pays en développement et la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires » (A/63/L.6). En effet, le rôle et les

objectifs de l'Agence, qui est l'un des principaux instruments du régime de non-prolifération des armes nucléaires, ne peuvent être surestimés. Malheureusement, les conflits et les menaces n'ont pas diminué dans ce domaine.

La communauté internationale n'arrive pas à trouver une solution aux problèmes du désarmement et de la non-prolifération, faute d'un consensus. L'AIEA devrait jouer un rôle moteur dans les trois piliers de son mandat, à savoir la technologie, la sûreté et la vérification de l'utilisation de la technologie nucléaire entre les nations. Nous appuyons le renforcement du rôle de contrôle de l'Agence dans le domaine de la non-prolifération, de la vérification de la production, de la possession, de l'utilisation, de l'importation et de l'exportation de toute matière nucléaire.

En sa qualité de membre de l'Agence, le Kazakhstan prend des mesures concrètes pour respecter ses obligations de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires, y compris le Protocole additionnel à l'accord sur l'application des garanties entre le Kazakhstan et l'AIEA. Nous souhaitons renforcer notre coopération avec l'Agence afin d'augmenter notre production d'uranium sous le strict contrôle de l'AIEA.

Comme l'indique le rapport de l'Agence, une croissance continue de la population et une plus grande longévité créent des défis pour l'approvisionnement en énergie. Les crises en cours et le bouleversement de la sécurité énergétique créent une demande croissante d'énergie nucléaire. Les dernières projections de l'AIEA estiment que la consommation mondiale d'énergie augmentera de 53 % d'ici à 2030, 70 % de la croissance provenant des pays en développement, où se trouvent 17 des 29 réacteurs nucléaires actuellement en construction.

Le Kazakhstan dispose d'environ 19 % des réserves mondiales connues d'uranium, ce qui représente environ 1,5 million de tonnes. En 2007, la production d'uranium au Kazakhstan était de 6 637 tonnes, contre 5 281 tonnes en 2006, soit un taux de croissance de 25,7 %. En 2008, nous pensons produire environ 9 600 tonnes d'uranium. Dans cette perspective, nous comptons faire passer la production annuelle d'uranium naturel à plus de 15 000 tonnes d'ici à 2010, ce qui fera du Kazakhstan le premier producteur mondial d'uranium.

Compte tenu de ces faits, le Gouvernement kazakh a adopté le Programme national de

développement de l'énergie atomique qui envisage d'intensifier la coopération avec l'AIEA et ses États membres. Avec l'augmentation des activités nucléaires au Kazakhstan, le Gouvernement prévoit de créer une autorité spéciale pour coordonner les programmes nationaux d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Le Kazakhstan travaille activement à la mise en application des dispositions du nouveau Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Des projets pour renforcer le contrôle des sources de rayonnement ionisant et la sécurité et la sûreté de la gestion des sources radioactives fortes sont mis en place avec succès. Des instruments visant à créer un registre national de sources de rayonnement ionisant ont été élaborés et on dresse actuellement l'inventaire des sources radioactives sur le territoire kazakh. Alors que nous mettons en œuvre ces programmes et d'autres similaires, nous sommes reconnaissants à l'AIEA et aux pays qui participent aux projets de l'appui et de l'assistance efficaces qu'ils nous apportent.

Pendant la Conférence générale de l'AIEA à Vienne cette année, nous avons organisé une exposition sur la renonciation du Kazakhstan aux armes nucléaires, sur le dix-septième anniversaire de la fermeture du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk et sur le rôle de notre pays dans le renforcement des régimes de non-prolifération et de contrôle des matières nucléaires.

Cette exposition a également illustré les capacités du Kazakhstan en ce qui concerne le cycle de combustible nucléaire en donnant l'exemple de l'usine d'Ulbinsk, des réacteurs de recherche du centre nucléaire national ainsi que de notre coopération avec des entreprises étrangères afin de produire des matériels novateurs pour l'exportation.

Du 18 au 22 mai 2009, le Kazakhstan sera l'hôte de la Conférence internationale sur la remédiation des terres contaminées par des matières/résidus radioactifs. Nous nous félicitons aussi de ce que l'AIEA soit prête à travailler avec ses partenaires à la rédaction d'une étude sur le développement de l'énergie durable au Kazakhstan (*Kazakhstan: a Country Profile on Sustainable Energy Development*).

Avec l'appui de notre gouvernement, la société par actions Nuclear Technology Park a commencé ses activités à Kurtchatov. Elle devrait préparer le terrain au développement d'applications axées sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, y compris

l'énergie nucléaire. L'an dernier, un accélérateur d'ions lourds a été mis en service à Astana, et la construction du tokamak du Kazakhstan, qui permettra de réaliser des tests de matériaux, est en cours. Le projet en sera bientôt au stade de la fabrication et de l'installation des équipements de base. Par ailleurs, la construction du centre de médecine nucléaire prévu à Almaty est également soutenue par le gouvernement.

Nous nous félicitons de la conclusion contenue dans le rapport à l'examen selon laquelle l'industrie nucléaire a, en 2007, continué d'afficher un niveau élevé de sûreté et sécurité à travers le monde. Le Kazakhstan, tout en poursuivant la lutte contre la menace nucléaire, reconnaît le droit de toute nation de développer une technologie nucléaire à des fins pacifiques en se soumettant à de stricts contrôles internationaux, en particulier ceux de l'AIEA. Les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels de l'Agence constituent la norme actuelle en matière de vérification. Nous engageons les États qui ne l'ont pas encore fait à mettre en application les protocoles additionnels ou les accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA aussi rapidement que possible.

Nous devons trouver des solutions aux situations de conflit apparues dernièrement, solutions qui, sans porter atteinte au droit des pays au développement technologique ni entraver leur accès au savoir, rétablissent la confiance de la communauté internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Kazakhstan prend des mesures pour renforcer la détection des radiations aux frontières et continuer à perfectionner son dispositif de lutte contre le trafic de matières nucléaires et autres matières radioactives. Nous avons adhéré au Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire et signé une déclaration de principes lors de la deuxième réunion ministérielle du Partenariat, qui s'est tenue le 16 septembre 2007 à Vienne. Notre pays adhère totalement aux grands principes du Partenariat mondial et à sa vision d'une coopération en matière nucléaire axée sur l'expansion en toute sûreté et sécurité de l'énergie nucléaire civile à des fins pacifiques. Nous pensons que le Partenariat donne un nouvel élan au développement d'industries nationales dans le domaine du nucléaire et de l'énergie.

Le Kazakhstan respecte pleinement toutes les normes communément acceptées dans son régime de contrôle des exportations. En tant que membre du

Groupe des fournisseurs nucléaires, notre pays prend des mesures efficaces pour s'acquitter de son obligation de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Un dispositif de lutte contre le trafic de matières nucléaires a été mis en place et est amélioré de jour en jour. En même temps, nous demandons instamment que soit étudiée de façon approfondie toute nouvelle restriction au transfert de technologies nucléaires en vue d'éviter toute entrave injustifiée au développement atomique pacifique.

Conscient de la menace potentielle posée par des matières hautement enrichies, le Ministre de l'énergie et des ressources minérales du Kazakhstan a adopté un programme quinquennal afin de transformer le réacteur de recherche VVR-K en un réacteur utilisant du combustible faiblement enrichi. La mise hors service en toute sécurité du réacteur à neutrons rapides BN-350 à Aktau est aussi en cours.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer le plein soutien du Kazakhstan aux activités de l'AIEA conformément à l'article II du statut de l'Agence, qui se lit comme suit : « L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. »

#### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que l'examen du point 104 a) de l'ordre du jour, « Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination », prévu pour aujourd'hui, lundi 27 octobre 2008, est reporté à une date qui sera communiquée ultérieurement.

*La séance est levée à 13 h 5.*